

N° 58

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992 - 1993

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 novembre 1992

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1993 **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

TOME IV

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Senateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, président ; Philippe François, Henri Revol, Robert Laucournet, Jean Huchon, vice présidents ; William Chervy, Francisque Collomb, Jean Paul Emin, François Gerbaud, Louis Minetti, secrétaires ; Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Baudot, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Besse, Jean Besson, François Blaizot, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, Gérard Cesar, Roland Courteau, Marcel Daunay, Desire Debavelaere, Jean Delaneau, Jean Pierre Demerliat, Rodolphe Desire, Michel Doublet, Pierre Dumas, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut, André Fosset, Aubert Garcia, Charles Ginesy, Jean Grandon, Georges Gruillot, Mme Anne Heins, MM. Remi Herment, Bernard Hugo, Roger Husson, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Jean-François Le Grand, Charles Edmond Lenglet, Felix Leysour, Maurice Lombard, René Marquet, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Gérard Miquel, Louis Moizard, Paul Moreau, Joseph Ostermann, Albert Pen, Jean Pepin, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Paul Raoult, Jean-Marie Rausch, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Jacques Rocca Serra, Jean Roger, Joselin de Rohan, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9e législ.) : 2931, 2945 (annexe n° 23), 2950 (tome IX),
Sénat : 55 et 56 (annexe n° 21) (1992-1993).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
CHAPITRE PREMIER : Les crédits demandés pour 1993 - Préservation synthétique	5
I. LES DÉPENSES ORDINAIRES	5
II. LES DÉPENSES EN CAPITAL	6
CHAPITRE II : L'administration centrale et les services extérieurs	7
I. L'ADMINISTRATION CENTRALE	7
II. LES SERVICES DÉCONCENTRÉS	8
CHAPITRE III : La politique industrielle et l'innovation	11
I. LES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES DES MINES : UN PROGRÈS SENSIBLE	12
II. L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CRÉATION INDUSTRIELLE : UNE MANNE INESPÉRÉE	13
III. L'ANVAR : UN EFFORT MÉRITOIRE	14
IV. LE PROJET «EUREKA» ET LES «GRANDS PROJETS»	16
A. EUREKA : DOUBLEMENT DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT	16
B. LES GRANDS PROJETS INNOVANTS	17
V. L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES	19
A. L'AGENCE NATIONALE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISES DES MOYENS ENCORE RÉDUITS	19
B. L'AGENCE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTIQUE APPLIQUÉE À L'INDUSTRIE : STAGNATION DES CRÉDITS ...	20
C. LES «AUTRES ACTIONS» ENVIRONNEMENT/COMPÉTITIVITÉ : UN EFFORT SENSIBLE	22
D. LES ACTIONS RÉGIONALES ET LES RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES	23
I. La Lorraine : nouveau repli	23

	<u>Pages</u>
2. Les actions de développement industriel régional	24
3. Les actions de restructuration hors CIRI	24
4. L'action du CIRI : l'interventionnisme centralisé au secours des «canards boiteux»	25
5. Les chantiers navals : un secteur qui demeure très fragile ..	26
CHAPITRE IV : Normalisation, qualification, métrologie et sécurité de l'appareil productif	29
I. LA NORMALISATION	30
A. L'AFNOR : LE LABEL «NF» DOIT ÊTRE FIABLE	30
B. LE LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS : REMISE À NIVEAU DES CRÉDITS	32
C. LE CONTRÔLE DE PRODUITS INDUSTRIELS : DES EFFORTS INCONTESTABLES	33
D. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	33
E. LA PROMOTION DE LA NORMALISATION ET DE LA QUALITÉ : UN EFFORT RENOUVELÉ	33
II. LA MÉTROLOGIE	34
III. L'ENVIRONNEMENT ET LES RISQUES INDUSTRIELS : L'ÉVOLUTION RESTE CONTRASTÉE	36
CHAPITRE V : Principales perspectives sectorielles pour 1992	39
I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE : LES EFFECTIFS CONTINUENT DE FONDRE	39
A. LES RÉSULTATS DE 1991 ONT ÉTÉ ENCOURAGEANTS	39
B. MAIS LES PERSPECTIVES 1992 1993 SONT TERNES	40
C. L'INLASSABLE CONTRACTION DES EFFECTIFS	40
D. QUELQUES DIFFICULTÉS DU GROUPE RENAULT	41
E. LA DÉPOLLUTION : DES RETARDS À COMBLER	42
F. LA VOITURE ÉLECTRIQUE : UN ENJEU IMPORTANT ?	43
G. LES ÉQUIPEMENTIERS	45
II. SIDÉRURGIE - MÉTALLURGIE - MACHINE OUTIL	45
A. LA SIDÉRURGIE : PERSPECTIVES INCERTAINES	45
B. LA MÉCANIQUE : SUCCÈS À L'EXPORTATION MAIS INQUIÉTUDE POUR LE MARCHÉ	47
C. LES CONSTRUCTIONS FERROVIAIRES : CONTRATS À L'ÉTRANGER	48
D. LA MACHINE OUTIL - LES LIMITES SONT ATTEINTES	48
III. L'INDUSTRIE CHIMIQUE ET PHARMACEUTIQUE	50

	<u>Pages</u>
A. LA CHIMIE	52
B. LA PHARMACIE	53
IV. LE TEXTILE	54
A. LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES POUR 1993	54
B. L'AVENIR DE LA BRANCHE	55
C. LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES EN COURS	56
V. L'ÉLECTRONIQUE	58
A. LA CONJONCTURE SECTORIELLE EN 1992	58
B. L'ÉLECTRONIQUE «GRAND PUBLIC»	58
C. LES RÉSULTATS FINANCIERS	60
VI. L'INDUSTRIE DU BOIS ET DU MEUBLE	63
A. LE BOIS	63
B. LE MEUBLE	66
VII. LES INDUSTRIES «VERTES» : UN SECTEUR PORTEUR D'AVENIR	67
A. L'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES	70
B. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS INDUSTRIELS	71
C. LES INSTRUMENTS D'ANALYSE	72
D. L'EAU	72
E. UN POINT FAIBLE : LE TRAITEMENT DE L'AIR	73
F. UNE PROFESSION NOUVELLE : LE CONSEIL EN ENVIRONNEMENT	73
CONCLUSION	75

Mesdames, Messieurs,

Les crédits demandés pour 1993 au titre de l'industrie atteignent (dépenses ordinaires + crédits de paiement) 19,3 milliards de francs, soit une augmentation de 3,49 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992. Compte tenu de la hausse attendue des prix en 1993, cette augmentation doit toutefois être ramenée à 0,7 % en francs constants, ce qui équivaut à une stagnation.

CHAPITRE PREMIER

Les crédits demandés pour 1993

Présentation synthétique

I. LES DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires –qui représentent 69 % du total des crédits– atteignent 13,3 milliards de francs en 1993, soit une progression de 1,3 % en francs constants par rapport au budget voté de 1992.

– Les moyens des services (Titre III) atteignent 4,96 milliards de francs pour 1993. Ils progressent de 2,7 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992.

– Les interventions publiques (Titre IV) atteignent, quant à elles, 8,4 milliards de francs pour 1993, soit une stagnation en francs courants par rapport au budget voté de 1993 (+ 0,5 %). Il faut souligner que les crédits inscrits au Titre IV représentent, à eux seuls, 43,4 % des crédits totaux figurant au fascicule bleu de l'industrie.

II. LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital, exprimées en crédits de paiement, atteignent 5,99 milliards de francs pour 1993, soit une progression de 8,7 % par rapport au budget voté de 1992.

Quant aux autorisations de programme, elles atteignent 6,8 milliards de francs pour 1992, soit une baisse de 2,5 % en francs courants.

- Les investissements exécutés par l'Etat (Titre V) représentent 67 millions de francs pour 1993. Quoique modiques -puisqu'ils ne représentent que 0,34 % du total des crédits demandés-, ils progressent de 45,2 % par rapport à 1992.

Les autorisations de programme à ce titre fléchissent, en revanche, de 39,4 % par rapport à 1992.

- Les subventions d'investissement accordées par l'Etat (Titre VI) atteignent, quant à elles, 5,92 milliards de francs pour 1993, soit un progrès de 8,7 % en francs courants et en crédits de paiement par rapport au budget voté de 1992.

Quant aux autorisations de programme à ce titre, elles atteignent 6,88 milliards de francs, soit un recul de 2,5 % par rapport à 1992.

CHAPITRE II

L'administration centrale et les services extérieurs

I. L'ADMINISTRATION CENTRALE

Crédits demandés pour 1993

(En francs)

Titre III	787.074.607
Titre IV	468.808.750
Titre V (CP)	15.930.000
Titre VI (CP)	-
Total	1.271.813.357

Les moyens consacrés à l'administration centrale en 1993 sont en progression de 2,9 % en francs courants par rapport au budget voté de 1993, ce qui équivaut à une quasi-stagnation en francs constants compte tenu de la hausse attendue des prix en 1993.

Soixante-six postes nets seront supprimés ou non pourvus en 1993, portant les effectifs totaux de l'administration centrale à 1.954 postes. Rappelons que celle-ci avait déjà perdu 59 postes nets l'an dernier.

II. LES SERVICES DÉCONCENTRÉS

Crédits demandés pour 1993

(En francs)

Titre III	615.963.135
Titre IV	-
Titre V (CP)	9.440.000
Titre VI	-
Total	625.403.135

Les crédits consacrés aux services déconcentrés atteignent (dépenses ordinaires + crédits de paiement) 625,4 millions de francs, soit un recul de 1,8 % par rapport au budget voté de 1992.

Les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) perdront 130 postes nets en 1993, avec un effectif attendu de 2.183 postes.

Par ailleurs, quelques mesures de caractère plus ponctuel peuvent être signalées :

- la majoration de 1,17 million de francs des crédits des vacations dans les écoles de mines ainsi que la majoration de 1,7 million de francs des crédits de fonctionnement de ces écoles ;

- la reventilation, au sein de la subvention destinée à l'école d'Alès, des crédits destinés à la maison des élèves de cette école.

Pour 1993, les principales dépenses concernent, d'une part, les locations immobilières pour les différentes implantations des services, les frais afférents aux personnels (déplacement, formation...), les dépenses de télécommunication, informatique et bureautique (achats de machines «Quadridge» en remplacement des SAGEM dont la norme est obsolète, convention avec les Ecoles des Mines de Douai ou Alès) et, d'autre part, les dépenses liées au fonctionnement courant des DRIRE telles que les achats de matériels, fournitures et véhicules, l'entretien des biens immobiliers et les crédits sociaux notamment.

Par ailleurs, sur le chapitre des investissements exécutés par l'Etat, des projets de réalisations immobilières seront programmés afin d'induire des économies en matière de loyer, en particulier ceux relatifs au relogement des sièges de certaines DRIRE (Picardie, Franche-Comté, poursuite du financement de la DRIRE Pays-de-la-Loire) ainsi que ceux concernant des réhabilitations ou des déménagements de locaux de subdivisions ou de groupe de subdivisions (Mulhouse, la Roche-sur-Yon...).

En matière de centres de contrôle de véhicules, outre la poursuite des opérations débutées en 1992 et qui s'effectuent souvent sur plus d'un an, l'équipement des départements non couverts (Lozère, Haute-Savoie, Ardèche...) et des départements outre-mer (Réunion et Martinique) sera envisagé ainsi que la modernisation et la réfection des centres de contrôle anciens, vétustes et non équipés de freinomètre.

CHAPITRE III

La politique industrielle et l'innovation

Les crédits inscrits au titre de la politique industrielle et de l'innovation, pour 1993, au fascicule bleu de l'industrie atteignent 5,69 milliards de francs, soit une progression de 9,28 % en francs courants par rapport à 1992.

Quant aux autorisations de programme à ce titre, elles atteignent 6,14 milliards de francs, pour 1993, en recul de 1,55 % en francs courants par rapport au budget de 1994.

Pour bien comprendre la marge de manoeuvre du ministère de l'industrie, il faut rapprocher ces chiffres du montant total des crédits de ce ministère. On voit ainsi que la marge d'initiative de ce dernier ne porte guère que sur 51,6 % du total des crédits. Encore ce chiffre pourrait-il être aisément minoré si l'on raisonnait sur les seules mesures nouvelles. Il est donc clair que l'action du ministère, au regard des seuls crédits, reste limitée.

Crédits demandés pour 1992

(En francs)

Titre III	85.997.189
Titre IV	369.869.464
Titre V (CP)	26.710 000
Titre VI (CP)	5.211.825.000
Total	5.694.401.653

I. LES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES DES MINES : UN PROGRÈS SENSIBLE

Rappelons qu'il existe actuellement six écoles supérieures des mines : Paris, Saint-Etienne, Douai, Alès, Nantes et Albi-Carmaux, qui constituent autant d'établissements publics administratifs dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Les subventions de fonctionnement aux écoles nationales supérieures des mines atteignent 85,99 millions de francs pour 1993, soit un progrès de 20,9 % par rapport au budget voté de 1992 (chapitre 36.70).

S'agissant des effectifs, cinquante créations nettes de postes devraient intervenir en 1993, après les 49 créations de 1992. Les effectifs devraient ainsi atteindre 631 postes auxquels il faut ajouter les 454 postes déjà pourvus au titre de la recherche.

Sont, en outre, à souligner :

- l'intégration –déjà évoquée plus haut– dans la subvention à l'école d'Alès des crédits destinés à la maison des élèves de cette école ;

- l'inscription dans la subvention de fonctionnement aux écoles de mesures nouvelles en faveur notamment de l'école de Nantes (+ 1,78 million de francs) et d'Albi-Carmaux (+ 269.517 francs).

Quant aux subventions d'équipement à ces écoles (chapitre 66.70), elles atteignent 125,5 millions de francs en crédits de paiement pour 1993, le progrès de 1,6 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992, ce qui équivaut à une stagnation en francs constants.

Par rapport à 1992, une croissance de 10,6 % des effectifs en formation pour les écoles existantes est prévue.

La montée en puissance des deux écoles récemment ouvertes est également prévue pour le recrutement de la troisième promotion de formation continue et de la deuxième de formation initiale à Nantes, de la seconde promotion de formation continue et de la première de formation initiale à Albi-Carmaux sur la base de l'effectif normal d'une promotion, soit au total 145 élèves supplémentaires.

Soulignons que dans les écoles des mines –établissements d'enseignement– le rythme de consommation des crédits est lié au rythme de l'année scolaire, et que cette particularité engendre des problèmes spécifiques de gestion notamment pour les créations d'emplois, compte tenu de l'annualité de gestion des postes et des moyens, y compris ceux prévus pour le renouvellement important chez les enseignants-chercheurs. Tous les postes créés se trouvent en effet pourvus avant la fin de l'année.

II. L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CRÉATION INDUSTRIELLE : UNE MANNE INESPÉRÉE

L'E.N.S.C.I. est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle conjointe du ministère de la culture et de la communication et du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire (décret n° 84-969 du 26 novembre 1984).

L'établissement a pour objet d'assurer, à l'occasion d'activités de production, la formation et la recherche en matière de conception de produits et de création industrielle. Il dispense une formation initiale et continue. Il est censé apporter à ses étudiants des savoir-faire et des connaissances scientifiques, techniques et culturelles *«de haut niveau»*.

Il est administré par un conseil d'administration et géré par un président nommé par décret, pour trois ans, parmi les membres du conseil.

Votre commission des affaires économiques et du Plan constate avec intérêt que les crédits de cet établissement sont portés à 7,53 millions de francs pour 1993, soit un bond de 155,2 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992 qui, il est vrai, avait fléchi par rapport à 1991.

La commission émet le souhait que l'effort financier ainsi fait –trop pudiquement appelé *«ajustement aux besoins»* par le fascicule budgétaire– soit couronné par les performances pédagogiques de l'établissement et la facilité d'embauche de ses élèves.

L'activité commerciale de l'École, en particulier son partenariat avec les entreprises industrielles pour les projets et pour la formation permanente, a été très ralentie en 1992. C'est la réforme

pédagogique, axée notamment sur le renforcement des liens avec l'industrie, qui constituera, semble-t-il, la préoccupation essentielle de l'Ecole pour 1993.

III. L'ANVAR : UN EFFORT MÉRITOIRE

L'Association nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) créée par la loi n° 67-7 du 3 janvier 1967 et dont le statut a été modifié par des décrets de 1979 et 1984, est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de l'autonomie financière.

Rappelons que sous l'empire de deux décrets de 1988, l'ANVAR est placée sous la tutelle conjointe des services de l'industrie et de l'aménagement du territoire et des services de la recherche et de la technologie.

L'ANVAR a pour mission de mettre en valeur les résultats des recherches scientifiques et techniques et de promouvoir l'innovation et le progrès technologique. Elle peut également gérer ou attribuer des aides financières à la recherche et à l'innovation et participer à la gestion des aides publiques accordées en ces domaines.

ANVAR

Année	Intervention		Fonctionnement		Equipement
	Dotation (MF) (66-01/51)	Engagements (MF)	Dotation (MF) (44-04/20)	Effectif au 01.01	Dotation (MF) (66-01/60)
1988	723,0 (1)	1.155	158,4	364	3,0
1989	773,5	1.329	158,4	354	2,5
1990	841,6 (1)	1.415	179,6	349	3,4
1991	959,6	1.447	201,8	349	3,6
1992	1.139,0 (2)	1.538 (3)	202,3	357	4,0

(1) plus 75 MF d'aide au logiciel répartie sur la période 1987 à 1990

(2) dont 40 MF à affecter à l'action PUCF.

(3) prévisions

La subvention de fonctionnement à l'ANVAR atteint, pour 1993, 228,8 millions de francs, soit une augmentation de 13,09 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992 qui, il est vrai, avait au mieux stagné par rapport à 1991.

On notera, en outre, l'abondement à hauteur de 11 millions de francs d'un article 40 (nouveau) «Réseau de diffusion technologique» sur le chapitre 44.04.

Par ailleurs, les crédits d'actions en faveur de l'innovation transitant par l'ANVAR (chapitre 66.01 - article 51) atteignent 858 millions de francs en crédits de paiement pour 1993, soit un progrès de 5,5 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992.

Enfin, la subvention d'équipement à l'ANVAR (chapitre 66.01 - article 60) reste au niveau atteint en 1992, avec 4 millions de francs de crédits de paiement et d'autorisations de programme.

Votre commission ne peut considérer que positivement ce nouvel effort budgétaire en faveur de l'ANVAR en charge de la promotion et de la diffusion des nouvelles technologies, notamment au profit du tissu des petites et moyennes entreprises.

Cinq axes majeurs seront suivis en 1993 :

- le renforcement des actions relatives à l'aide à l'innovation ;

- l'ouverture européenne, avec la synergie ANVAR/EUREKA et la mise en place d'un réseau européen de promotion de l'innovation ;

- la mise en oeuvre des actions en faveur du transfert de technologie ;

- le développement des actions de sensibilisation à l'innovation avec le réseau de diffusion technologique, le renforcement de la présence de personnel scientifique dans les P.M.E. (aide à l'embauche de chercheurs) et la sensibilisation et la formation des jeunes à l'innovation ;

- l'évaluation de la qualité des interventions de l'Agence par la mise en place d'une fonction qualité permanente.

Par ailleurs, pour renforcer son action, l'Agence poursuivra la mise en oeuvre de collaborations avec différents partenaires.

IV. LE PROJET «EUREKA» ET LES «GRANDS PROJETS»

Selon le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 1993 (1), la dotation de crédits incitatifs à la recherche industrielle «permet à l'Etat d'assurer le respect de ses engagements, notamment au titre du soutien des grands programmes électroniques (télévision haute définition, dite T.V.H.D., EUREKA et projets innovants)».

A. EUREKA : DOUBLEMENT DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

Au titre du financement des grands programmes technologiques de recherche industrielle, les dépenses liées au fonctionnement du Secrétariat général de la coordination nationale «EUREKA» atteignent 11,615 millions de francs pour 1993 (chapitre 44.04 - article 30), soit un bond de + 98,9 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992.

En 1993, le programme EUREKA aura huit ans. De nombreux projets sont au stade de l'industrialisation et de la commercialisation.

Le ministère de l'industrie est le principal soutien public français d'EUREKA.

Au total, depuis le lancement du programme en 1985, 521 projets ont été «labellisés» au niveau européen.

201 de ces projets comportent une participation française et représenteront à terme un investissement total de recherche de 32,8 milliards de francs.

Le comité interministériel EUREKA du 11 juin 1991, sous la présidence du Premier Ministre, a -il convient de le rappeler- défini les principales orientations de la Présidence française qui a débuté en mai 1992 et s'achèvera en juin 1993 :

- lancement de projets stratégiques ;
- clarification des relations financières entre EUREKA et C.E.E. ;
- évaluation des retombées de programmes ;
- pragmatisme des relations avec les pays tiers.

Deux grands programmes importants sont à signaler : T.V.H.D. et Jessi.

L'action pour la télévision à haute définition (T.V.H.D.) s'est traduite par la poursuite d'un soutien aux développements technologiques mais également par la mise en place d'une politique de promotion du système européen de T.V.H.D. notamment en favorisant la création du groupement d'intérêt économique international H.D.

Jessi est un programme visant la fabrication de composants micro-électroniques, technologie diffusante stratégique et donc avec marché en forte croissance. Sur la proposition des industriels, les gouvernements européens et la C.E.E. ont lancé une première phase de démarrage des travaux.

B. LES GRANDS PROJETS INNOVANTS

• 4.364 millions de francs sont inscrits pour 1993, en équipement, au chapitre 66.01 - article 70, pour le financement des grands programmes industriels de recherche et de développement relevant des secteurs autres que l'électronique comme le projet EUREKA ou ce qu'il est convenu d'appeler les «*grands projets innovants*». Ces crédits progressent de 43,3 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992.

Il s'agit de soutenir au niveau national des grands projets innovants, présentés par les entreprises dans des domaines où l'initiative technologique doit être amplifiée. Ces projets, à finalité civile, doivent être de grande ampleur, novateurs, à fort enjeu stratégique ou commercial et aboutir sur le marché dans moins de cinq ans.

A la fin du premier semestre 1992, 84 projets représentant plus de 2,8 milliards de francs de dépenses de recherche avaient été soutenus pour un montant total d'aide de 857 millions de francs.

Le coût moyen du projet est de 33 millions de francs, le montant moyen du soutien de 10,2 millions de francs et le taux moyen de l'aide de 30,6 %.

Les projets intéressent un large éventail de produits et procédés innovants et de créneaux industriels.

Peuvent être cités à titre d'exemples :

- **la fabrication de verres spécifiques pour applications électroniques (écrans plats à cristaux liquides, pare-brise et rétroviseurs automobiles ou pour instrumentation) ;**
- **la mise au point d'un insecticide efficace à faibles doses et à rémanence limitée ;**
- **le diagnostic in-vitro par immunofluorescence ;**
- **la réalisation d'un robot de diagnostic et d'expertise des réseaux d'assainissement ;**
- **la conception d'une machine à fabriquer des filtres destinés à déleucocyter le sang ;**
- **la mise au point d'un système de transport guidé, automatique et léger pour des flux importants et intermittents de voyageurs sur des distances de quelques kilomètres ;**
- **un nouveau procédé de fonderie à moule perdu pour l'automobile ;**
- **la valorisation de matériaux plastiques issus de carcasses automobiles ;**
- **la conception d'un défibrillateur cardiaque implantable ;**
- **la mise au point d'une molécule traitant l'infarctus cérébral aigu et le traumatisme crânien ;**

Par ailleurs, sont également pris en compte les projets retenus au titre des grands programmes interministériels :

- **«voiture propre et économe», soutenu dès 1990, et plus généralement le PREDIT (programme de recherche et développement pour l'innovation et la technologie dans les transports terrestres) ;**
- **«Bioavenir», «qualité épuration des eaux», «sécurité routière», «usine agroalimentaire ultra propre» soutenus à partir de 1992 par le Ministère.**

La procédure a également favorisé l'émergence de programmes à caractère coopératif ou associatif qui représentent près du tiers des soutiens publics accordés.

L'action pour les grands projets sera, selon le ministère, «poursuivie et renforcée». L'effort particulier de sensibilisation et de mobilisation sera poursuivi envers les moyennes-grandes entreprises pour qu'elles participent plus encore à des grands projets innovants.

Fin 1992, une réflexion sera entamée à partir des résultats des premiers projets arrivant à échéance pour affiner la thématique et renforcer encore l'efficacité du système notamment, selon les informations fournies à votre rapporteur, en terme de «diffusion intersectorielle des résultats au milieu industriel».

• On remarquera que cette action reste modeste rapportée aux 2 milliards de francs consacrés aux grands programmes de recherche et de développement relevant du secteur de l'électronique (+ 6,9 % en francs courants par rapport au budget voté de 1993) pour les crédits de paiement figurant au chapitre 66.01 - article 80.

Rappelons, pour terminer, que les procédures «PUCE», «LOGIC», et «PUMA» ont été unifiées dans une procédure «ATOUT».

V. L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

L'action en faveur de l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises donne lieu à quelques mesures qu'il convient de signaler.

A. L'AGENCE NATIONALE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISES: DES MOYENS ENCORE RÉDUITS

Créée en 1979, l'ANPE a pour vocation de relayer l'action des pouvoirs publics en vue de diffuser l'esprit d'entreprise et de favoriser la création d'entreprises, le développement des jeunes entreprises et la transmission d'entreprises en France.

La subvention de fonctionnement inscrite au bleu «Industrie» au profit de l'ANPE n'atteint que 35 millions de francs

pour 1992 (chapitre 44.81 - article 10), soit un repli de 12,5 % en francs courants par rapport à 1992, année elle-même en repli par rapport à 1991. Selon son habituelle économie de mots, le bleu «Industrie» commente, une nouvelle fois, cette mesure comme revenant à un «ajustement».

L'agence est organisée en quatre directions dont une direction administrative et financière et trois directions opérationnelles qui mettent en oeuvre les actions de l'agence :

- la direction de l'observatoire, de la recherche et du développement ;
- la direction de l'animation territoriale ;
- la direction des relations humaines, de la communication et de la diffusion.

L'activité actuelle de l'ANCE tend à :

- la poursuite de la politique d'observation sur la démographie des entreprises avec une collaboration étroite d'un cadre ANCE au sein de l'INSEE afin d'aboutir à une diffusion commune des résultats sur la création des entreprises, en termes d'emplois et par grands secteurs d'activités ;

- l'édition des études, des fiches-métiers ;

- la promotion du réseau «Chances» par la diffusion de 100.000 plaquettes. Deux réunions (en septembre et en octobre) seront organisées afin de réfléchir sur l'évolution du réseau. Des stages de formation destinés aux animateurs des points Chances se dérouleront durant le second semestre (37 stages sont programmés) ;

- l'actualisation du service télématique : 36.15 ANCE.

B. L'AGENCE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTIQUE APPLIQUÉE À L'INDUSTRIE : STAGNATION DES CRÉDITS

La subvention de fonctionnement inscrite au bleu «Industrie» au profit de l'ADEPA atteint 28,5 millions de francs pour 1992 (chapitre 44.81 - article 30), soit un progrès de l'ordre de 1,78 % en francs courants à attendre, ce qui équivaudra à une stagnation, compte tenu de la hausse attendue des prix en 1993.

L'ADEPA (agence nationale pour le développement de la productique appliquée à l'industrie) est une association de la loi de 1901, qui a pour objectif de favoriser l'introduction de nouvelles technologies de production dans les entreprises.

Elle est dotée d'un conseil d'administration composé de représentants de l'offre productique et des utilisateurs. L'Etat est représenté au sein de ce conseil par un commissaire du Gouvernement et un contrôleur d'Etat.

L'ADEPA exerce quatre types d'activités :

- une activité propre de conseil, d'assistance et de formation directement rémunérée par les entreprises (49 % de l'activité) ;**
- la prestation d'études pour des instances régionales, nationales ou européennes (11 % de l'activité) ;**
- des actions de service public pour le compte de l'Etat : sensibilisation des industriels à la productique, expertises, animation de plateformes productiques en régions (24 % de l'activité) ;**
- la gestion de procédures publiques telles que MECA (16 % du budget).**

Ce programme vise à soutenir l'acquisition par les PMI de matériel de première référence, constituant pour le constructeur une première technologique (nouvelle machine ou matériel doté de perfectionnement important). Ce soutien bénéficie ainsi à la fois au constructeur et à l'utilisateur.

La subvention peut atteindre 20 % du montant de l'investissement. Les dossiers sont instruits et gérés par l'ADEPA. La décision d'attribution de l'aide est prise par un comité d'agrément présidé par le directeur général des stratégies industrielles et composé des représentants des différents services du ministère chargé de l'industrie

Pour 1993, l'ADEPA sera appelée à renforcer son action commerciale au profit des entreprises (conseil et formation) et d'instances régionales, nationales et européennes (études) :

- accroissement de ses ressources commerciales dont la part dans le budget atteindrait plus de 50 % ;**
- développement des contrats européens (notamment dans le cadre de grands programmes COMET, ESPRIT) et régionaux pour la réalisation d'études.**

C. LES «AUTRES ACTIONS» ENVIRONNEMENT/ COMPÉTITIVITÉ : UN EFFORT SENSIBLE

Les «autres» actions dans le domaine de l'environnement des entreprises et de la compétitivité voient leurs crédits de fonctionnement atteindre 47,42 millions de francs pour 1993 (chapitre 44.81 - article 40), soit un progrès de l'ordre de 37,4 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992.

Les thèmes retenus sur lesquels une action en profondeur a été lancée en 1990 et poursuivie en 1991 en direction des petites et moyennes industries sont les suivants :

- l'international : l'action consiste à concourir au développement de la présence des entreprises françaises sur les marchés extérieurs, notamment les Pays de l'Est, par le biais d'organisations professionnelles, de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie ou d'associations franco-étrangères ;

- le design : l'action consiste d'une part à soutenir l'action de l'École nationale supérieure de création industrielle et, d'autre part, à sensibiliser les petites et moyennes industries au design industriel en utilisant notamment le support local des centres régionaux du design ;

- le soutien aux actions locales effectuées par trois supports :

. les sous-préfets pilotes du développement ;

. les délégués «textile», ayant une action spécifique dans le secteur textile-habillement ;

. les organismes menant des actions de développement local (3,2 millions de francs), associations (ECGE, APRODI, ARIST) ;

- les actions collectives professionnelles et les actions de communication : il s'agit du soutien aux colloques ou à d'autres actions menées par des groupements d'entreprises qui visent à sensibiliser les entreprises aux évolutions de l'environnement industriel (préparation du marché unique, diffusion des innovations technologiques, etc...).

D. LES ACTIONS RÉGIONALES ET LES RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES

Dans le domaine de l'action régionale, dont les crédits d'équipement viennent compléter les crédits affectés aux DRIRE plusieurs mesures méritent d'être mises en évidence.

1. La Lorraine : nouveau repli

Depuis 1991, l'évolution des besoins de la clientèle et la pression de la concurrence ont amené la direction du groupe Usinor-Sacilor à reconsidérer sa politique de production de fonte en Lorraine. Il a donc été décidé de procéder à la fermeture progressive des mines de fer lorraines. La mine de Mairy-Mainville ne produit plus de minerai depuis le 30 juin 1992 et la mine d'Oren-Honcourt fermera en 1994. Depuis janvier dernier, des négociations difficiles sont en cours.

Un point précis et détaillé de l'avancement du dispositif a été présenté par le préfet de région, lors du comité d'orientation le 19 juin. Les dispositions définies, afin d'éviter tout licenciement, par la direction de Lormines permettent, si elles sont gérées avec efficacité, d'atteindre cet objectif.

Par ailleurs, les suppressions d'emplois qui se feront pendant les trois années 1992, 1993 et 1994 seront accompagnées des mesures prévues dans la convention sur l'emploi et l'accord collectif sur l'emploi du groupe Usinor-Sacilor.

Les interventions dans le cadre du fonds d'industrialisation de la Lorraine (FIL) reçoivent 3,5 millions de francs de paiement pour 1993 (chapitre 62.01 - article 20). Ces crédits connaissent toutefois un repli de quelque 30 % en francs courants par rapport au budget voté de 1993.

Votre commission des affaires économiques et du Plan -qui reconnaît la réalité de la reconversion réalisée dans la région Nord-émet quelques craintes quant aux difficultés de tous ordres, et notamment en ce qui concerne l'esprit d'entreprise, auxquelles se heurtent les efforts menés en Lorraine.

2. Les actions de développement industriel régional

Elles reçoivent quant à elles 393,4 millions de francs en crédits de paiement pour 1993 (chapitre 64.92 - article 10), soit une progression de 70,8 % en francs courants qui mérite d'être signalée après l'avancée de 1992.

Il s'agit, pour l'essentiel, d'actions en vue de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, en particulier les petites et moyennes industries. Les aides sont attribuées en conformité aux contrats Etat-régions.

Depuis 1992, une partie des crédits du FII. approvisionne un fonds nouvellement créé, le fonds d'industrialisation des bassins sidérurgiques et ferrifères (FIBSF).

Sur le plan des procédures, ces crédits déconcentrés se répartissent en :

- actions intégrées aux contrats de plan ; c'est la grande masse de ces crédits ;
- de l'ordre de 8 % à 10 % pour des actions collectives initiées par les DRIRE ;
- de l'ordre de 2 % pour des actions locales.

Selon les informations fournies à votre rapporteur, les entreprises d'origine allemande représentent un tiers des implantations nouvelles en Lorraine et deux tiers des emplois que créent ces établissements nouveaux.

3. Les actions de restructuration hors CIRI

Non suivies par le CIRI, ces actions atteignent modestement 24,8 millions de francs (chapitre 64.96 - article 10), en crédits de paiement, mais progressent de 41 % par rapport au budget voté de 1992.

Les moyens budgétaires de ce chapitre sont orientés vers le financement d'aides à la restructuration d'entreprises en difficulté appartenant à des secteurs divers, mais dont l'implantation dans des bassins fortement touchés par des suppressions d'emploi importantes impose un traitement particulier de la part des pouvoirs publics

Les opérations de restructuration cèdent peu à peu le pas aux actions de conversion et de réindustrialisation des sites affectés par le déclin de leurs principales activités industrielles.

Les opérations engagées ou décidées en 1992 ont porté sur les actions suivantes :

- continuation des opérations de développement de la Nouvelle Calédonie : 0,5 MF
- conversion du bassin potassique d'Alsace : 2 MF
- conversion de la Mure : 5,5 MF
- redéveloppement de Lavelanet : 3 MF
- redéveloppement de Belfort : 3 MF
- développement ou conversion de trois entreprises : 13,5 MF

Le reliquat des crédits disponibles devrait être utilisé au financement d'une partie du plan social d'une entreprise minière.

4. L'action du CIRI : l'interventionnisme centralisé au secours des « canards boiteux »

Quant aux actions de restructuration suivies par le comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) –dont le secrétariat général est assuré par le bureau D2 de la direction du Trésor du ministère de l'économie et des finances– elles reçoivent, sur le bleu de l'industrie, 95 millions de francs en crédits de paiement pour 1993 (chapitre 64-96 - article 20), soit une augmentation de plus de 18,75 %. Votre commission ne peut qu'insister, une nouvelle fois, sur l'aspect relativement technocratique –qu'on pardonne le terme– et centralisé de la procédure d'examen des dossiers en un domaine où la déconcentration et la « re-localisation » du crédit et des aides devraient être, selon elle, recherchées.

La création depuis juillet 1982 de six comités régionaux de restructuration industrielle (CORRI) –qui ont engagé, de 1982 à 1990, 147 millions de francs de prêts du FDES– et la création dès 1974 des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) –qui ont engagé de 1977 à 1990 quelque 500,42 millions de francs de prêts du FDES– n'a, en effet, que partiellement remédié à ce défaut.

Centrée à l'origine sur le sauvetage, pour des raisons sociales, de grands groupes en difficulté, l'activité du CIRI a, au demeurant, été significativement redéployée en direction d'entreprises moyennes présentant un enjeu industriel ou posant des problèmes sociaux graves. Le CIRI peut ainsi décider de subventions mais aussi de prêts du FDES ou d'exonérations fiscales.

Depuis le 1er juillet 1982, le Comité a engagé 3.374 millions de francs de concours publics exceptionnels dont 1.418 millions de francs sous forme de prêts du FDES (compte spécial du Trésor n° 903-05, ligne 44) et 2.121 millions de francs sous forme de subventions (budget du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chapitre 64.96 - article 20).

En outre, l'activité du CIRI est tournée vers la coordination du dispositif public de traitement des entreprises en difficulté souhaité par le Premier Ministre dans le cadre du « traitement local de l'emploi ».

5. Les chantiers navals : un secteur qui demeure très fragile

Alors que la demande de navires neufs devrait augmenter dans les années à venir, les chantiers européens estiment que la capacité actuelle suffira à y faire face.

La construction navale française, après les sévères restructurations des années passées, concentre ses efforts sur les segments de marché à haute valeur ajoutée (tels que les méthaniers ou les grands paquebots de croisières...), pour lesquels son degré de technologie est reconnu mondialement.

Dans cette perspective, la dotation destinée à couvrir les aides à la commande (chapitre 64.93 - article 10) atteint en crédits de paiement 1,016 milliard de francs pour 1993, à nouveau en repli de 6,35 % en francs courants au budget voté de 1991. Quant à la dotation destinée à couvrir le coût des restructurations industrielles dans la construction navale (article 30), elle ne reçoit aucun crédit de paiement pour 1993.

- La continuité du plan de charge des ateliers et chantiers du Havre (A.C.H.) est, apparemment, assurée jusqu'en 1994. Ainsi, le chantier havrais est en mesure d'engager la construction d'un navire roulier mixte destiné à la Société nationale maritime Corse Méditerranée. En complément, la Compagnie générale maritime commandera aux A.C.H., dans un proche avenir, un navire assurant à la fois la desserte des Terres australes et antarctiques françaises et procèdera à des

recherches océanographiques. Ce navire remplacera dès 1995 le *Marion Dufresne* - bien connu des rapporteurs des crédits des DOM-TOM - livré par les AC.II. il y a près de vingt ans.

Un roulier de 9.000 tpl a été commandé par la SNCM.

- A Saint-Nazaire, l'incendie dont a été victime, en octobre 1991, le *Monarch of the seas* alors en construction a, semble-t-il, conforté les chantiers de l'Atlantique dans leur volonté de tisser de nouveaux liens avec ses sous-traitants, surtout au niveau local, avec lesquels ils devaient signer avant la fin de 1992 une trentaine de contrats de partenariat, portant notamment sur la logistique du travail et le découpage des opérations.

Les chantiers de l'Atlantique (Saint-Nazaire) ont cinq méthaniers de 130.000 m³ livrables entre 1994 et 1997 par Petronas (Malaisie) et deux frégates de surveillance par la Marine nationale.

- A La Ciotat, où la fermeture du chantier, décidée avec l'appui financier du Gouvernement français dès 1986-1987, est effective depuis juillet 1989, la cession par la banque Worms de l'outillage au département des Bouches-du-Rhône a été autorisée. La réouverture du chantier est, de temps à autres, annoncée. Il reste qu'aux termes de la VIème Directive européenne sur les aides à la construction navale, dont les dispositions s'appliquent directement dans les Etats membres de la Communauté, le fait, pour un Etat membre, de consentir des aides en vue de la fermeture d'un chantier, rend celle-ci irréversible (article 7 de la VIème Directive).

En conclusion, il n'existe aujourd'hui que deux moyens pour obtenir -pour autant qu'on le veuille et que cela paraisse souhaitable- la réouverture du chantier de La Ciotat. Ces deux moyens sont cumulatifs. Il faut tout d'abord faire admettre par la commission que la fermeture effective du chantier remonte à plus de 5 ans. En outre, si cet obstacle était franchi, il faudrait encore prouver à la commission que l'équilibre entre la demande et l'offre de construction navale lourde permettrait de rouvrir le site de La Ciotat sans subventions et sans nuire aux autres chantiers européens.

CHAPITRE IV

Normalisation, qualification, métrologie et sécurité de l'appareil productif

La qualité et la sécurité industrielles ont fait l'objet d'une communication du ministre de l'industrie au conseil des ministres du 29 avril 1992.

L'objectif est de doubler d'ici l'an 2000 la proportion des entreprises dotées d'une véritable politique de gestion de la qualité.

Les entreprises seront incitées à satisfaire rapidement aux exigences de qualité et de sécurité découlant de la mise en place du marché unique européen. Le recours à des conseils extérieurs et le recrutement de cadres spécialisés seront encouragés. Dans l'octroi des aides à l'innovation et au développement technologique, il sera tenu compte des efforts faits par les entreprises pour améliorer leur organisation et pour élargir les capacités d'initiative des salariés.

La possibilité de mettre en place une «haute école de la qualité» sera étudiée. Un réseau d'instituts de formation, dispensant aux techniciens supérieurs une formation complémentaire en matière de qualité, sera mis en place.

Un prix national de la qualité sera créé.

Une mission sera confiée à un parlementaire pour étudier les améliorations à apporter à la réglementation française de la certification.

Enfin, la France proposera à ses partenaires de mettre en place une politique communautaire de la qualité. Un mémorandum sera déposé à cette fin.

Crédits demandés pour 1993

(En francs)

Titre III	-
Titre IV	303.000.000
Titre V (CP)	6.320.000
Titre VI (CP)	100.000.000
Total	409.320.000

Les crédits consacrés à la normalisation, à la qualification, à la métrologie et à la sécurité de l'appareil productif atteignent 409,32 millions de francs (dépenses ordinaires + crédits de paiement) pour 1993, soit une progression de 6,7 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992.

I. LA NORMALISATION

A. L'AFNOR : LE LABEL «NF» DOIT ÊTRE FIABLE

La subvention de fonctionnement à l'Association française de normalisation (AFNOR) atteint 124 millions de francs pour 1993 (chapitre 44.93 - article 50), soit un progrès de 4,2 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992.

Créée dès 1926, l'Association française de normalisation (AFNOR), reconnue d'utilité publique, est chargée de la coordination et de la promotion de la normalisation en France ainsi que de la représentation des positions françaises dans les instances européennes et internationales.

Elle associe, au sein de son conseil d'administration, des représentants des pouvoirs publics, des fédérations professionnelles, des organisations de consommateurs, des entreprises (producteurs et distributeurs).

L'AFNOR qui regroupe environ 5.300 adhérents, organismes et entreprises de tous secteurs, emploie environ 500 collaborateurs et dispose de six délégations régionales.

L'AFNOR a réorganisé ses structures pour y accroître la part de ses activités commerciales. Elle poursuit d'autre part le renforcement de ses antennes régionales, pour être mieux en mesure d'apporter à tous ses «clients» les informations qui leur sont nécessaires.

La marque NF, volontaire et privée, a une finalité commerciale : elle permet d'orienter les choix des consommateurs dans la recherche de produits de meilleure qualité. A ce titre, les produits couverts par la marque NF doivent être conformes à des spécifications normalisées et subir des essais et des contrôles de fabrication par un organisme tiers et indépendant.

Plusieurs mesures ont été prises par l'AFNOR, propriétaire de la marque NF, avec le soutien du ministère de l'industrie et du commerce extérieur : dans les domaines où les exigences des directives européennes et le référentiel de la marque NF sont proches, des consultations ont été engagées par l'AFNOR avec les professionnels et les utilisateurs, afin de donner à la marque un contenu technique clairement complémentaire, donc plus exigeant que celui du marquage «CE», qui garantit les produits mis sur le marché dans le cadre de la réglementation européenne.

Il convient de rappeler qu'à la suite du rapport BRUNE, le Gouvernement a demandé à l'AFNOR d'étudier les conditions de mise en place d'un système de certification apte à valoriser les produits présentant un impact négatif moindre sur l'environnement. Les règles générales de la marque «NF-Environnement» ont été ainsi approuvées.

L'AFNOR a choisi la catégorie des peintures et vernis pour lancer ce label. Mais il semble que le choix des critères de sélection ait quelque peu manqué de rigueur, ce qui a conduit l'Union française des consommateurs à se retirer du comité chargé d'attribuer le label. Le projet initial d'examiner chaque produit de sa composition à son rejet en déchet a été abandonné, faute de temps et, surtout, en raison de graves lacunes d'information (notamment sur les solvants et sur la récupération des déchets solides).

Les autres produits programmés sont les lubrifiants, les papiers et les piles.

Votre commission des affaires économiques et du Plan émet le souhait que la procédure d'attribution du label «NF-Environnement» soit dotée des moyens nécessaires afin

que l'attribution de ce label soit réellement la garantie d'un produit inoffensif pour l'environnement et pour l'homme.

Quant aux bureaux de normalisation, liés le plus souvent aux organismes professionnels, ils établissent des projets de normes. Les bureaux de normalisation emploient près de 350 personnes dont 105 à l'Union technique de l'électricité (U.T.E.).

Il faut garder présent à l'esprit, toutefois, que les normes ne sont pas l'oeuvre de ces seuls spécialistes.

B. LE LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS : REMISE À NIVEAU DES CRÉDITS

Le laboratoire national d'essais (L.N.E.) est un établissement public national à caractère industriel et commercial qui a pour objet :

- les études liées à la protection et à l'information des consommateurs (métrologie, techniques de fabrication, qualité, pollution et nuisances) pour les produits industriels et agricoles transformés non alimentaires ;

- la consultation au profit des pouvoirs publics en matière de normes et de réglementation ;

- la délivrance des certificats de qualification ;

- les relations avec les homologues étrangers.

La subvention de fonctionnement au L.N.E. (chapitre 44.93 - article 30) atteint 74 millions de francs pour 1993, soit un progrès de 3,6 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992 qui marquait, il est vrai, un recul par rapport à 1991.

Quant à la subvention d'équipement au L.N.E. (chapitre 64-94 - article 30), elle atteint 17 millions de francs pour 1993 en crédits de paiement, soit un progrès de l'ordre de 9,67 % en francs constants par rapport au budget voté de 1992 qui, là aussi, marquait, c'est vrai, un retrait par rapport à 1991.

C. LE CONTRÔLE DE PRODUITS INDUSTRIELS : DES EFFORTS INCONTESTABLES

Les crédits de fonctionnement destinés, par ailleurs, à permettre le contrôle de produits industriels (chapitre 44.93 - article 20) atteignent 4 millions de francs pour 1993, un «bond» de 81,8 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992 qui, il est vrai, était en recul par rapport à 1991.

S'agissant des dépenses en capital, les investissements en matière d'étude dans le domaine de la recherche scientifique et technique (chapitre 54.93 - article 20) reçoivent 3,9 millions de francs de crédits de paiement, soit un progrès de l'ordre de 63,8 % en francs courants par rapport à 1992. Ces crédits sont destinés à la poursuite des études nécessaires aux centres d'étalonnage mis en place sur le territoire.

Restent à signaler, pour finir sur ce point, les crédits de paiement prévus à hauteur de 900.000 francs sur le chapitre 57.02 - article 34 pour 1992 qui, malgré une nouvelle érosion, devraient permettre de réaliser le programme d'aménagement des pistes et des centres d'essai des véhicules automobiles.

D. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les crédits de fonctionnement consacrés à la coopération internationale (chapitre 44.93 - article 80) atteignent 7,6 millions de francs pour 1993, soit une quasi-stagnation par rapport au budget voté de 1991. Ils devraient cependant permettre la poursuite de l'extension de la procédure d'information sur les normes aux pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

E. LA PROMOTION DE LA NORMALISATION ET DE LA QUALITÉ : UN EFFORT RENOUVELÉ

Les crédits d'aide au fonctionnement inscrits au profit de la promotion de la normalisation et de la qualité n'atteignent que 14 millions de francs soit une régression d'un tiers par rapport au budget voté de 1992 à l'article 90 du chapitre 44.93.

Quant aux crédits d'équipement, ils représentent 8,83 millions de francs en crédits de paiement pour les méthodes d'essais et la promotion de qualification, soit une quasi-stagnation en francs constants par rapport à 1992 (chapitre 64.94 - article 10).

Enfin, les actions de normalisation (chapitre 64.94 - article 40) reçoivent 50,63 millions de francs pour 1993 en crédits de paiement, soit un nouveau bond de 46,2 % par rapport à 1992 qu'il convient de souligner. Il s'agit d'aides aux investissements tendant à la normalisation et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

II. LA MÉTROLOGIE

Les aides au fonctionnement des laboratoires du bureau national de métrologie atteignent 51,4 millions de francs pour 1993 (chapitre 44.93 - article 70), soit un progrès de 4,8 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992.

Quant aux aides en équipement pour la métrologie scientifique et appliquée (chapitre 64.94 - article 20), elles atteignent 23,5 millions de francs en crédits de paiement pour 1993, soit un progrès de 17,5 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992 qui, il est vrai, marquait là un recul par rapport à 1991.

Rappelons que le bureau national de métrologie est un organisme à vocation interministérielle dont le secrétariat permanent est un service du ministère de l'industrie et du commerce extérieur. Il est chargé d'animer et de coordonner la métrologie scientifique en France et sa mission essentielle est de mettre à la disposition des utilisateurs un ensemble de références nationales.

• Les étalons nationaux

Le système d'unités repose sur sept unités de base dont chacune a son étalon. Le B.N.M. a désigné les cinq laboratoires primaires chargés d'élaborer, de conserver et d'améliorer les étalons internationaux, tant pour les grandeurs fondamentales que pour les nombreuses grandeurs dérivées, et d'en assurer l'exploitation.

• La recherche métrologique

Se fondant sur l'évolution des techniques et des besoins, le B.N.M. établit et met en oeuvre le programme national de métrologie ; ce programme intègre de nombreuses coopérations européennes qui se sont fortement intensifiées ces dernières années.

• **Les chaînes d'étalonnage**

Le raccordement des instruments des entreprises aux étalons nationaux s'effectue par les laboratoires accrédités dans ce but par le B.N.M.. Les certificats d'étalonnage émis par ces laboratoires sont reconnus actuellement en Allemagne, au Danemark, en Finlande, en Italie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse.

Il convient de souligner que ce raccordement est une des conditions impératives à satisfaire par les laboratoires d'essais, dans les domaines autres que l'étalonnage, pour obtenir une accréditation.

• **La diffusion des connaissances**

Le B.N.M. édite un bulletin scientifique couvrant les différents aspects de la métrologie ainsi que des monographies sur des sujets particuliers ; il participe en outre à la formation permanente des personnels.

• **Les relations internationales**

Le B.N.M. assure, par ses experts, la représentation de la France auprès des organismes internationaux et négocie les accords de coopération.

Les objectifs pour 1993 s'inscrivent dans la nécessaire continuité des actions entreprises précédemment. Les inflexions apportées au programme des études seront fondées :

- pour la métrologie fondamentale, sur les progrès accomplis dans les laboratoires de recherches dans les possibilités d'utilisation des nouveaux procédés physiques ;

- pour la métrologie appliquée, sur l'évolution des besoins, en domaine ou en exactitude, constatée dans les entreprises et les laboratoires.

S'agissant des chaînes d'étalonnage, l'accent sera mis sur la poursuite de l'harmonisation européenne, principalement sur une formalisation plus stricte du respect des prescriptions internationales concernant l'assurance de la qualité.

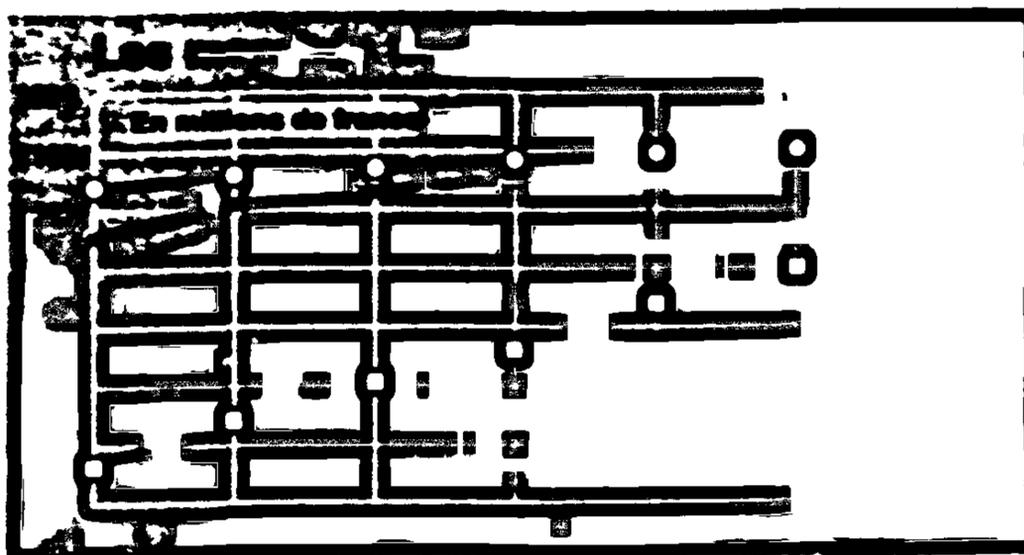
III. L'ENVIRONNEMENT ET LES RISQUES INDUSTRIELS : L'ÉVOLUTION RESTE CONTRASTÉE

Les sinistres industriels sont une réalité. Les statistiques des compagnies d'assurances sont éloquentes à cet égard : entre 1989 et 1990, elles révèlent une augmentation de 38 % des remboursements concernant les seuls dommages d'incendie, de bris de machines et de sinistres naturels. En 1990, les compagnies ont versé 20 % de plus qu'elles n'ont touché. Le phénomène s'est reproduit en 1991, selon les estimations.

Le créneau des sinistres

Année	Montant des primes perçues par les compagnies (millions de francs)	Montant des remboursements versés (millions de francs)	Ratio
1987	6.025	4.278	71 %
1988	6.250	4.400	70 %
1989	6.500	5.800	89 %
1990	6.700	7.700	115 %
1991*	6.600	7.700	118 %

* Estimation.
Source: AFCE (Association Française des Compagnies d'Assurance).



Les crédits d'aide au fonctionnement en matière d'environnement et de risques industriels atteignent 28 millions de francs pour 1993 (chapitre 44.81 - article 50), soit une croissance de l'ordre de 21,7 % en francs courants par rapport au budget voté de 1992 qui mérite d'être soulignée.

Votre commission s'interroge une nouvelle fois sur le point de savoir si la subsistance de cette ligne budgétaire sur le bleu « Industrie » est bien conforme à la politique de transfert des crédits environnement vers le bleu de ce ministère. Il y aurait peut être, là, matière à une clarification de la nomenclature budgétaire.

S'agissant des dépenses en capital, il convient d'indiquer que les études d'essais ou d'expertises pour la sécurité industrielle (chapitre 54.93 - article 30) reçoivent 790.000 francs en crédits de paiement, soit un doublement en francs courants par rapport au modeste budget voté de 1992.

En outre, la subvention versée à l'INERIS sur le chapitre 44.81, article 50, permet à cet organisme de poursuivre les recherches et l'assistance technique indispensables aux exploitants et aux directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité dans les mines et les carrières.

Il faut noter qu'une partie de la subvention à l'INERIS correspond à l'exécution d'expertises à la suite d'incidents ou d'accidents, à la demande des DRIRE ou de l'administration centrale.

L'INERIS consacre également une part notable de son activité à des tâches prénormatives (mise au point de méthodes d'essais, tests de caractérisation de produits), normatives ou de laboratoire agréé (au niveau national et communautaire) qui nécessitent un soutien de la puissance publique.

Quant aux travaux de sécurité (chapitre 57.02 - article 36), ils reçoivent quelque 730.000 francs de crédits de paiement destinés à financer des travaux de sécurité, lorsque l'exploitant est défaillant, en application du code minier, en 1993. Ces modestes crédits n'en fléchissent pas moins de 2,66 % en francs courants par rapport à 1992 qui était déjà une année de recul.

CHAPITRE V

Principales perspectives sectorielles pour 1992

Pour illustrer le contexte dans lequel va s'exercer l'action des services de l'industrie, votre rapporteur s'est efforcé de collecter quelques éléments de prospective sectorielle. Il va de soi que ces données doivent être prises en considération avec toute la relativité nécessaire.

I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE : LES EFFECTIFS CONTINUENT DE FONDRE

A. LES RÉSULTATS DE 1991 ONT ÉTÉ ENCOURAGEANTS

Alors que le marché automobile mondial est resté déprimé en 1991, les résultats des deux grands producteurs français ont été relativement encourageants dans une conjoncture qui reste globalement difficile.

- Ainsi, *Renault* a affiché, en 1991, un bénéfice net de 3,078 milliards de francs, en hausse de... 154 % par rapport à 1990. Il est vrai que son chiffre d'affaires, à 165,9 milliards de francs, n'a progressé que de 1,4 %. Ce chiffre d'affaires, obtenu pour 80 % dans l'automobile et pour 16,1 % dans le poids lourd, a été réalisé pour 51,7 % à l'étranger.

Les charges de *Renault* ont sensiblement baissé en 1991. Son endettement est ainsi revenu à 15,5 milliards de francs, soit 9,4 % du chiffre d'affaires, contre 16,6 % en 1990.

- Quant à *P.S.A.*, il a affiché, en 1991, un bénéfice net de 5,526 milliards de francs, il est vrai en baisse de 40,3 % par rapport aux 9,2 milliards de 1990. Le chiffre d'affaires, 160,7 milliards de francs, est resté stable. Il est réalisé pour 61,4 % à l'exportation.

Le bilan révèle cependant que *Citroën* s'est retrouvé « dans le rouge » pour 38 millions de francs en tenant compte de la réduction

de sa part dans la société mécanique automobile de l'Est, alors que Peugeot dégagait un bénéfice de 4,4 milliards de francs.

Les dettes nettes de P.S.A. ont ainsi progressé de plus d'un milliard de francs en 1991 et ont atteint 9,39 milliards de francs.

B. MAIS LES PERSPECTIVES 1992-1993 SONT TERNES

En Europe, les immatriculations devraient reculer de 1 % à 1,5 % en 1992. Le marché allemand est en recul d'environ 11 %. Le marché français est, quant à lui, stagnant depuis le début de l'année.

Selon certains experts, elles devraient reprendre en 1993 (+ 2 %) et surtout en 1994 (+ 5 %).

Même si Renault a annoncé quelque 5,4 milliards de bénéfice sur les six premiers mois de l'année 1992, même si 1992 marque la commercialisation de «Safrane» et la sortie au Mondial de Paris de la «Twingo», la reprise reste encore à attendre.

Quant à P.S.A., il évalue à 7 à 10 % la chute sur le marché allemand.

C. L'INLASSABLE CONTRACTION DES EFFECTIFS

Dans un contexte de concurrence mondiale accrue, d'ici à la fin de la décennie, les effectifs de l'industrie automobile pourraient fondre de 3 % l'an.

- En 1991, les effectifs du groupe P.S.A. sont ainsi passés de 159.100 à 156.800 personnes.

Un nouveau plan social devait être lancé en 1992 tant à Sochaux (Peugeot) -où la situation reste bloquée par le ministère du travail- qu'à Rennes (Citroën) où a été mise en place une convention du Fonds national pour l'emploi.

- Quant à Renault, 3.746 suppressions d'emplois devraient intervenir au total en 1992, usine de Boulogne-Billancourt comprise, dont 1.800 départs en pré-retraite.

Pour parvenir à l'équilibre d'ici à l'an 2000, Renault doit réduire ses effectifs de 40 % et les ramener de 65.000 actuellement à environ 45.000. Bien entendu, ces suppressions d'emplois sont accompagnées de plans sociaux.

Par ailleurs, le recours au chômage partiel -qui a été largement utilisé en 1991 avec 1,8 million de journées indemnisables- devrait s'accélérer.

D: QUELQUES DIFFICULTÉS DU GROUPE RENAULT

• **Les relations entre Renault et son partenaire Matra dont le savoir faire en matière de plastiques a assuré le succès de l'«Espace» traversent quelques remous.**

Selon certains experts, les nouveaux standards de qualité exigés ne se retrouveraient pas toujours dans les usines Matra de Romcrantin et Alpine de Dieppe. Les sous-traitants, notamment, seraient discutés.

Par ailleurs, la production d'«Espace» -qui atteindra 345 véhicules par jour en 1993- a fait l'objet d'un nouveau contrat entre les deux partenaires.

• **L'alliance de Renault et de Volvo semble quelque peu stationnaire**

En tout état de cause, une fusion nécessiterait le vote d'une loi par le Parlement français.

Dans l'immédiat, une voiture haut de gamme sera développée en partenariat par les deux firmes. Il s'agirait d'une déclinaison à partir d'un châssis, d'un moteur et d'une boîte de vitesse communs, ce qui réduirait les coûts de recherche-développement puis de production.

Par ailleurs, une restructuration administrative permet la fusion des secteurs achat et qualité des deux firmes.

• **Renault véhicules industriels (R.V.I.) connaît une certaine déception**

Bien qu'il ait atteint 43,4 % de coefficient de pénétration du marché des plus de 5 tonnes en 1991, soit une avancée de 2,4 points sur un marché qui, lui-même, a reculé de 11,4 %, R.V.I. a annoncé une

perte consolidée de 437 millions de francs au premier semestre de 1992, pour un chiffre d'affaires de 13,36 milliards de francs en baisse de 3,4 % par rapport à la même période de 1991.

La dégradation marquée de la conjoncture du marché des poids lourds en France au début de 1992 en est la cause, alors que R.V.I. continue à dégager un résultat opérationnel positif en Europe.

En résumé, la perspective d'un résultat positif de R.V.I. en 1992 semble peu probable.

E. LA DÉPOLLUTION : DES RETARDS À COMBLER

Au 1er janvier 1993, toutes les voitures neuves à l'intérieur des frontières de la Communauté européenne devront être équipées de pots d'échappement catalytiques et de systèmes d'injection électronique.

Pour répondre à ce défi, Renault et P.S.A. devront reconverter la moitié de leur production. Or, pour des raisons de production et de marketing, ils réservaient encore au printemps 1992 leurs modèles non polluants à l'exportation (Allemagne, Suisse, pays scandinaves).

Certes, s'agissant de Renault, toutes les versions de la «Safrane», nouveau haut de gamme, bénéficient d'ores et déjà de l'injection et du pot catalytique, 50 % des «R 19» récemment restylées sont désormais «propres».

Mais P.S.A. comme Renault ne bénéficient pas de l'expérience accumulée sur de grandes séries par les firmes allemandes. Ils n'ont pu encore réaliser les économies d'échelle nécessaires, et ils vont devoir absorber brutalement les surcoûts.

Bien plus, P.S.A. et Renault savent qu'ils ne pourront, dans un premier temps, répercuter intégralement sur les clients le surcoût des équipements de dépollution, évalué à 6.000 francs par véhicule.

Enfin, pour satisfaire aux nouvelles normes écologiques, c'est une bonne partie de l'industrie automobile qui a dû rapidement se mobiliser, à commencer par les équipementiers.

Votre commission des affaires économiques et du plan regrette un peu qu'à force de retarder l'échéance, les

constructeurs français soient contraints d'opérer leur conversion dans la précipitation.

Elle prend acte, en revanche, avec satisfaction de la mesure (1) destinée à favoriser les achats des voitures dépolluées contenue dans le projet de loi de finances rectificative pour 1992, même si cette disposition survient un peu tardivement.

F. LA VOITURE ÉLECTRIQUE : UN ENJEU IMPORTANT ?

Comme dans tous les pays industrialisés, la prise de conscience, par l'opinion et les pouvoirs publics, de l'importance de l'environnement joue en faveur des véhicules «propres». Le véhicule électrique -dont le prototype avait été lancé dès... 1899- est donc devenu un enjeu économique de première importance.

Il faut savoir qu'en ville, 60 % des parcours automobiles ne dépassent pas 4 kilomètres et que 80 % des émissions polluantes sont dégagées lors du premier kilomètre.

• Le ministre de l'industrie a signé, le 28 juillet 1992, avec E.D.F., Renault et P.S.A., un accord-cadre sur le développement des véhicules électriques. Les trois partenaires s'engagent à équiper d'ici à 1995 au moins dix «agglomérations pilotes» dont La Rochelle, Chatelleraut et Tours, de bornes de chargement et d'un réseau d'entretien et de maintenance afin d'assurer un service correct aux utilisateurs.

A Tours, un système de véhicules électriques en libre service sera expérimenté à partir de la fin de 1993 et devrait être ouvert au grand public en 1995. Le coût de ce libre service devrait être inférieur à celui d'une course en taxi.

Un budget de 500 millions de francs doit également être mis en place pour promouvoir le véhicule électrique auprès du grand public dès 1995.

L'aide de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'achat de véhicules électriques (actuellement

1. Aide de 2.000 francs sur le montant T.T.C. de la facture d'acquisition d'une voiture neuve de tourisme d'une cylindrée supérieure ou égale à 2.000 cm³ et équipée d'un système de dépollution conforme aux normes Euro 93

de 15.000 francs en moyenne par véhicule) devrait être majorée de 30 % et des subventions complémentaires pourront y être adjointes.

Cet accord-cadre prévoit également la conception et la mise en place d'un système de location de batteries qui permette de rendre le coût global d'acquisition et d'utilisation d'un véhicule électrique équivalent à celui d'un modèle classique. Enfin, les entreprises signataires vont, pendant les trois prochaines années, faire un effort de communication et de formation à ces techniques.

• Au niveau de la capacité de production, les entreprises françaises ne sont pas les plus mal placées. Ainsi Renault teste des «Master» électriques à Chatelleraut depuis 1986 et prévoit de commercialiser une «Electro-Clio» à partir de 1993. De son côté, P.S.A. qui commercialise en série des «J 5» et des «C 25» électriques, a récemment annoncé un investissement de près d'un milliard de francs. P.S.A. a en outre signé des accords avec Via G.T.I. et Saft pour équiper des Citroën «AX» et des Peugeot «106» électriques et prévoit de produire 50.000 véhicules électriques par an à la fin du siècle.

• S'agissant de la technologie -qui reste l'obstacle principal- des partenariats sont recherchés par les deux grands groupes français.

P.S.A. s'est ainsi allié à Leroy-Sommer pour les moteurs et à la SAGEM pour le contrôle électronique. De son côté, Renault travaille avec l'entreprise allemande Sonnenschein.

Le choix technologique est à opérer actuellement entre les batteries au nickel/cadmium (Saft), les batteries au sodium/soufre (RWE, ABB) et les batteries par des piles à combustible (lithium de grande capacité ou hydrogène).

Par ailleurs, les constructeurs comme Renault-Volvo conçoivent des véhicules mixtes (électriques/thermiques).

• Au-delà de ces questions, l'inconnue reste la réaction du marché qui conditionne l'engagement des constructeurs. Selon certains experts, le marché de l'électrique pourrait cependant atteindre quelques dizaines de milliers d'unités dès 1997.

En France, on estime qu'il pourra, à terme, représenter 10 % du marché total. Mais leur coût de première mise en circulation fera de ces véhicules des produits limités. A cela se greffent les frais de formation à la conduite, à l'entretien et à la maintenance.

G. LES ÉQUIPEMENTIERS

Les équipementiers, dont la production représente 60 % du coût de chaque voiture résistent assez bien mais l'exercice 1993 s'annonce comme morose.

Le chiffre d'affaires de la branche a représenté 74,6 milliards de francs en 1991, en progrès de 0,9 % par rapport à 1990 même si les ventes ont reculé de 1,4 %.

Ce sont en fait les exportations qui ont permis au secteur ce maintien.

L'année 1992 devrait amener une croissance modérée (de 3 à 5 %) mais 1993 pourrait être en recul.

Dans l'ensemble, les soustraitants ont réalisé des efforts importants pour redresser leurs marges.

- Dans le secteur des pneumatiques, Michelin, toujours n° 1 mondial avec 20 % des ventes, n'a été déficitaire que d'un milliard de francs en 1991, contre 5,3 milliards l'année précédente.

La restructuration de l'entreprise a conduit 8.850 personnes à quitter le groupe en 1991.

II. SIDÉRURGIE - MÉTALLURGIE - MACHINE OUTIL.

A. LA SIDÉRURGIE : PERSPECTIVES INCERTAINES

Résultats 1991

Production acier brut	18,4 millions de tonnes
produits finis laminés	16,7 millions de tonnes
Livraisons de produits sidérurgiques	17,5 millions de tonnes
Activité sidérurgique	54,3 milliards de francs
Commerce extérieur : exportations	29,5 milliards de francs
importations	24,3 milliards de francs
Consommation française de produits sidérurgiques (consommation apparente)	15,1 millions de tonnes

Les perspectives de la sidérurgie pour 1992 et 1993 sont incertaines. La sidérurgie mondiale est à nouveau en difficulté. Plusieurs entreprises importantes ont déclaré des pertes en 1991 et prévoient des résultats médiocres en 1992. La conjoncture économique actuelle entraîne le phénomène classique dû à la surcapacité : baisse des commandes entraînant une hausse des prix de revient et simultanément baisse des prix de vente.

La consommation d'acier a baissé en 1991 de près de 5 % et aucune reprise n'est constatée pendant la première moitié de 1992.

De plus, la situation des relations commerciales internationales sur le marché sidérurgique s'est dégradée du fait de la suspension des négociations avec les Etats-Unis de l'accord multilatéral sur l'acier qui devait prendre le relais des accords d'auto-limitation venus à échéance le 31 mars 1992. Ce nouveau contexte a permis aux sidérurgistes américains de déposer des plaintes à l'encontre des principaux importateurs sur leur territoire, y compris, bien entendu, les sociétés françaises.

L'accroissement des exportations à destination de la Communauté des produits de certains pays de l'Est qui ne trouvent plus sur leurs marchés traditionnels les débouchés correspondant à leurs capacités de production et pratiquent des prix peu compatibles avec les coûts des usines, même les plus performantes, constitue également un facteur de perturbation économique qui a conduit la Commission des Communautés européennes à autoriser des premières mesures de sauvegarde à l'encontre de la République fédérative tchèque et slovaque pour certaines catégories d'acier.

Cette dégradation des marchés après trois années satisfaisantes a pesé sur les résultats d'Usinor-Sacilor dès 1991, tout particulièrement dans le secteur des produits longs courants en en faisant ressortir les points faibles.

Aussi le groupe a-t-il annoncé dès la fin de 1991, un plan de restructuration pour les trois années à venir. Ce plan porte essentiellement sur la réorganisation de la fabrication des produits longs par un recours accru à la filière électrique pour la production de l'acier nécessaire ainsi que par l'optimisation et la modernisation des capacités de laminage.

Sur le plan sectoriel, l'année 1992 est marquée par la mauvaise résistance à la crise du secteur des aciers spéciaux.

B. LA MÉCANIQUE : SUCCÈS À L'EXPORTATION MAIS INQUIÉTUDE POUR LE MARCHÉ L'INTÉRIEUR

La mécanique est la deuxième des industries manufacturières après l'automobile. Elle a réalisé, en 1991, un chiffre d'affaires de 317 milliards, en baisse de 2,1 %. Après une croissance de plus de 20 % entre 1987 et 1990, l'activité en volume a reculé de 4,3 % en 1991, et le mouvement devrait être du même ordre en 1992.

Les exportations (144,4 milliards en 1991) ont progressé de 2,1 % et le déficit du commerce extérieur (10 milliards en 1990) a été ramené à 5 milliards, du fait à la fois de la progression des exportations et de la diminution des importations. Le même phénomène jouera en 1992.

Quant au marché intérieur, il baisse de 7 % : il a subi les conséquences d'une réduction de 9 % de l'investissement industriel en 1991 : un recul du même ordre est prévu en 1992.

Selon les récentes enquêtes de conjoncture, le renforcement de la part des capitaux propres dans les bilans s'est poursuivi, la part de l'endettement s'est réduite, et les ratios de financement et de liquidité, en 1991, restent satisfaisants. Mais la persistance du recul de l'activité enregistrée depuis le début de 1992 semble compromettre les résultats acquis et fragilise à nouveau le secteur.

En fait, après avoir assaini ses structures, modernisé ses moyens de production et de gestion, amélioré ses bilans et ses résultats financiers, ce secteur (7.000 entreprises, 500.000 salariés, 12 % de l'ensemble de la production industrielle) semble en train d'épuiser les réserves qu'il s'était constituées.

En revanche, la mécanique connaît des résultats encourageants à l'exportation. Ses ventes à l'étranger ont ainsi progressé de près de 6 % au premier trimestre, avec des réussites, notamment en Europe de l'Ouest, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient, aux Etats-Unis et dans la zone dollar.

Mais ces progrès à l'extérieur, si intéressants et si prometteurs soient-ils puisqu'ils se traduisent par le gain de parts de marché, ne parviennent cependant pas à compenser le recul du marché intérieur.

C. LES CONSTRUCTIONS FERROVIAIRES : CONTRATS À L'ÉTRANGER

La construction ferroviaire emploie près de 20.000 personnes en France. Son chiffre d'affaires a atteint 12,478 milliards de francs en 1991, en hausse de 22,6 % par rapport à 1990.

L'année 1992 a été l'occasion de contrats porteurs d'avenir avec des pays étrangers.

- Ainsi, Matra-Transports et Campenon-Bernard ont signé en juin avec la principale ville de Slovaquie, Bratislava, un contrat pour la construction d'une première ligne de métro automatique léger, de type VAL. La ligne devrait être opérationnelle en 1997.

Bratislava sera ainsi la cinquième ville étrangère dotée d'un VAL, après Jacksonville (Floride), Chicago, Taipei et Turin.

Le contrat porte sur quelque 3 milliards de francs.

- Le concept TGV a connu, quant à lui, un bon succès. GEC-Alsthom a, en effet, été retenu, en juin 1992, par les chemins de fer français, belge, allemand et néerlandais pour la commande de 27 rames de TGV ainsi que 10 autres en option. Il s'agit d'équiper la future ligne Paris-Bruxelles-Cologne-Amsterdam. Le contrat porte sur une somme de 4,6 milliards de francs.

Malgré ces bons résultats, votre commission des affaires économiques et du plan s'interroge sur les perspectives du secteur à terme, eu égard à l'évolution plutôt modeste des commandes de la SNCF après les bons résultats de 1991.

D) LA MACHINE OUTIL : LES LIMITES SONT ATTEINTES

Les mesures prises dans le cadre du plan machine-outil (1981-1982) financé par des crédits de politique industriel et par le FIDES et les baisses importantes d'effectifs (encore -10 % en 1992) ont permis de sauvegarder ce secteur qui, au terme d'une décennie d'action, reste encore modeste à l'échelle européenne avec un chiffre d'affaires de 12,12 milliards de francs en 1991.

Pour 1992, le dispositif de soutien à l'offre est complété par :

- un nouvel appel à propositions «Technologies de production - Usine du futur» (70 MF) ;

- la poursuite, dans le cadre du programme 1990-1994 de recherche dans les transports terrestres, du volet réservé à l'élaboration de nouvelles techniques de conception de voitures, destiné à faciliter les collaborations entre constructeurs automobiles et fabricants de machines ;

- le lancement, à l'initiative de la présidence française d'EUREKA du projet «Usine du futur» qui, dans le cadre du programme EUREKA, explorera les thèmes de recherche portant sur l'évolution des technologies de production et leur application dans l'ensemble des secteurs industriels. L'association d'utilisateurs et de constructeurs de matériels pour la réalisation de projets pilotes sera favorisée. Des premiers projets précis impliquant des industriels français sont, selon les informations fournies à votre rapporteur, «attendus pour la fin 1992».

Alors que le parc de machines-outil est en réduction progressive (426.548 en 1990 selon BIPE Conseil), le nombre de machines à commande numérique augmente constamment pour les machines multifonctionnelles.

Mais le prix de revient comprend de plus en plus de dépenses immatérielles : études, formation des personnels, adaptation à l'environnement dans l'entreprise, etc. En outre, les travaux d'études sont longs et sans garantie de commande, ce qui constitue une contrainte de trésorerie de plus en plus difficile à supporter par des entreprises fragilisées par la crise.

C'est ainsi que les premiers résultats connus pour 1992 ne laissent pas espérer une reprise de la production dans l'immédiat, les commandes accusant, au premier trimestre de 1992, une baisse de 48 % par rapport au premier trimestre de 1991 et le marché diminuant de 21 %. Toutefois sur les quatre premiers mois de 1992, les exportations ont progressé de 6,5 %, tandis que les importations continuaient de diminuer. La baisse de l'investissement industriel est évaluée à 8 % pour 1992 dans ce secteur. La situation apparaît ainsi particulièrement difficile pour les producteurs de «machines-catalogues», dont le marché est très bas.

	1991	1991/1990	1er trimestre 1992	1er trimestre 1992/1991
Production	5 763	- 19,3 %	1 164	- 6,9 %
Marché	10 857	- 16,9 %	2 094	- 21,8 %
Importations	7 591	- 14,4 %	1 627	- 17,9 %
Exportations	2 496	- 14,9 %	696	+ 5,8 %
Balance commerciale	- 5 094	- 14,0 %	- 930	- 29,7 %
Effectifs	9 430	- 3,9 %	8 950	- 6,9 %

(En millions de francs)

Pour être clair, les mesures d'ajustement (réduction d'effectifs, chômage partiel) semblent avoir atteint leurs limites.

Pour votre commission des affaires économiques et du plan, seule une reprise significative des investissements de l'industrie manufacturière française pourrait, avec le maintien d'un niveau satisfaisant d'exportation, permettre à l'industrie de la machine-outil, dont l'offre est largement modernisée, de retrouver une meilleure solution.

III. L'INDUSTRIE CHIMIQUE ET PHARMACEUTIQUE

A la moitié de l'exercice 1992, aussi bien les analyses de conjoncture professionnelles en France et à l'étranger que la publication des résultats semestriels de la plupart des grands groupes internationaux qui, sauf exception, affichent à nouveau des réductions de leurs bénéfices avant impôts d'autant plus importantes qu'ils sont fortement engagés dans la chimie de base, confirment que, malgré une certaine reprise de la demande en volume, le redressement attendu n'est pas encore passé dans les faits et que les capacités qui ont été constituées ne permettent pas encore un affermissement des prix.

De plus, les stratégies mises en oeuvre par ces groupes, axées sur la réduction des coûts fixes, le recentrage sur les principaux métiers, les alliances visant à mieux maîtriser les marchés internationaux et à partager l'effort de recherche, ne paraissent pas dénoter l'anticipation d'une reprise rapide.

Il convient également de noter, s'agissant des industries françaises, que la dégradation de la parité du dollar constitue un paramètre de compétitivité défavorable et un facteur d'incertitude pour l'avenir.

Perspectives de l'industrie chimique par pays
(évolution en moyenne annuelle, en volume)

	1991	1992	1993	1994	1990-2000
Production industrielle :					
Etats-Unis	0.6	4.5	4.3	2.9	2.9
Japon	2.2	2.1	4.5	5.3	4.2
Europe de l'Ouest	0.9	1.8	2.6	3.1	2.6
dont :	2.7	2.5	2.9	2.0	2.4
France					
Italie	-2.5	2.2	2.4	3.2	2.2
Allemagne	2.2	1.8	2.8	3.3	2.7
Royaume-Uni	3.0	1.4	2.6	3.3	3.1

Mais les implantations à l'étranger ont considérablement renforcé la présence de l'industrie chimique française dans le monde, à commencer par l'Europe. Au point que les neuf plus gros chimistes français ont maintenant 54 % de leur production hors de France (contre 29 % en 1980 et 39 % en 1989). L'intérêt de ces implantations est multiple : elles permettent de mieux rentabiliser l'accroissement constant des coûts de recherche et développement et de répartir, donc mieux encaisser, les chocs conjoncturels et les variations des parités monétaires. En outre, quand elles se font dans des pays fortement industrialisés et à la technologie avancée, elles ouvrent un vaste marché et débouchent surtout sur un énorme potentiel d'informations et de progrès. Il est symptomatique, à cet égard, que les plus grands groupes français commencent le plus souvent par mettre un pied dans un ou plusieurs pays européens voisins avant de se lancer aux Etats-Unis.

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que 17 % de la production chimique française se fassent aux Etats-Unis. Parmi les exemples les plus récents et les plus significatifs, on peut citer l'acquisition de Pennwalt par Atochem et celle de Rorer par Rhône-POulenc. Pour résumer, il suffira de rappeler qu'entre 1986 et 1990, les entreprises chimiques françaises ont consacré 52 milliards de

francs à l'acquisition de firmes à l'étranger, dont 12 milliards en 1986, 23 milliards en 1989 et 10 milliards en 1990.

Les responsables de la chimie française semblent conscients que pour l'avenir, la réussite passe aussi par le renforcement des liens avec l'université, d'une part, et avec les industries utilisatrices de produits chimiques, d'autre part. Mais ils restent persuadés qu'une bonne part de leurs possibilités de développement réside dans l'environnement législatif et réglementaire national et communautaire dont les contraintes trop poussées pourraient paralyser tout esprit de créativité.

La dernière ombre qui plane sur la poursuite de cette mondialisation relève des incertitudes nées au lendemain de la libéralisation des pays de l'Europe de l'Est autant que des difficultés rencontrées à l'occasion des négociations du GATT : des négociations dont l'échec pourrait déboucher sur la constitution de nouvelles zones économiques susceptibles de freiner le développement normal d'une saine concurrence.

A. LA CHIMIE

Concernant le secteur chimique traditionnel, la concurrence marquée et les stratégies de modernisation n'encourage pas le secteur chimique, producteur de biens intermédiaires et de biens de consommation traditionnels. On peut penser que ce secteur ne bénéficiera pas, à moyen terme, d'une vague d'innovation équivalente à la précédente.

L'alourdissement des coûts (salaires, énergie, taux d'intérêts) pèse sur le secteur, notamment pour la concurrence avec les Etats-Unis et l'Asie du Sud-Est.

Le secteur le plus touché par le ralentissement serait le secteur des fibres artificielles, dont la production stagnerait dans la décennie à venir. La baisse de la part du budget accordée par les ménages à leur consommation de textile-habillement en est la raison fondamentale. Mais d'autres facteurs, tels que la concurrence accrue des pays producteurs non européens ou encore le rôle croissant des fibres naturelles dans la production de textile, expliquant cette prévision.

La chimie de base enregistrerait un léger ralentissement. Les progrès technologiques dans les secteurs clients entraînent, en

effet, une réduction des consommations intermédiaires de produits chimiques.

Par catégories de produits, on note une certaine amélioration dans la chimie minérale (soude, chlore, etc.), malgré une situation très difficile dans le secteur des engrais : la baisse du revenu agricole, la réduction des surfaces cultivées et la concurrence des pays de l'Est conjuguent leurs effets pour aboutir à une dépression sur les volumes et les prix.

Dans la chimie organique, le redressement se confirme.

Dans la parachimie, la production stagne. La demande intérieure est faible. Un niveau d'activité correct est enregistré dans les parfums et cosmétiques, mais on note des difficultés pour les produits phytosanitaires et les peintures.

Si l'on considère l'activité des grands groupes chimiques français, on constate que Rhône-Poulenc prévoit pour 1992 une progression de 10 à 15 % de son résultat opérationnel par rapport à 1991.

Quant à Roussel-Uclaf, dont les produits innovants sont en croissance, sa rentabilité décroît (- 0,7 % de 1987 à 1991) et va le contraindre à alléger ses structures.

B. LA PHARMACIE

Les perspectives de croissance du secteur pharmaceutique sont plus encourageantes à moyen terme que celles de la chimie (5 % l'an en moyenne).

Le principal facteur positif serait un facteur d'offre, l'innovation. Les percées significatives dans la recherche médicale aboutissent, en effet, à de nouvelles et prometteuses approches thérapeutiques et créent ainsi une nouvelle demande potentielle. Cette dernière serait également stimulée par la reprise nette du nombre de médicaments nouvellement introduits sur le marché, au milieu des années 90. On sait, en effet, que les dépenses de recherche-développement se sont fortement accrues dans la décennie passée et qu'un délai moyen de 8 à 12 ans est nécessaire à la mise au point d'un produit commercialisable.

Cet investissement et le risque pris par les entreprises justifieraient le prix élevé de ces nouveaux produits lors de leur

apparition sur le marché. Reste le problème de la sensibilisation des pouvoirs publics et des consommateurs aux arguments qui expliquent ces niveaux élevés de prix.

Au reste, un incontestable pessimisme des entreprises naît du fort déclin enregistré sur les marges, principalement du fait d'une évolution des prix plus modérée que par le passé, bien qu'encore largement supérieure à celle de l'indice général des prix, résultant en particulier de politiques économiques plus restrictives en matière de dépenses de santé.

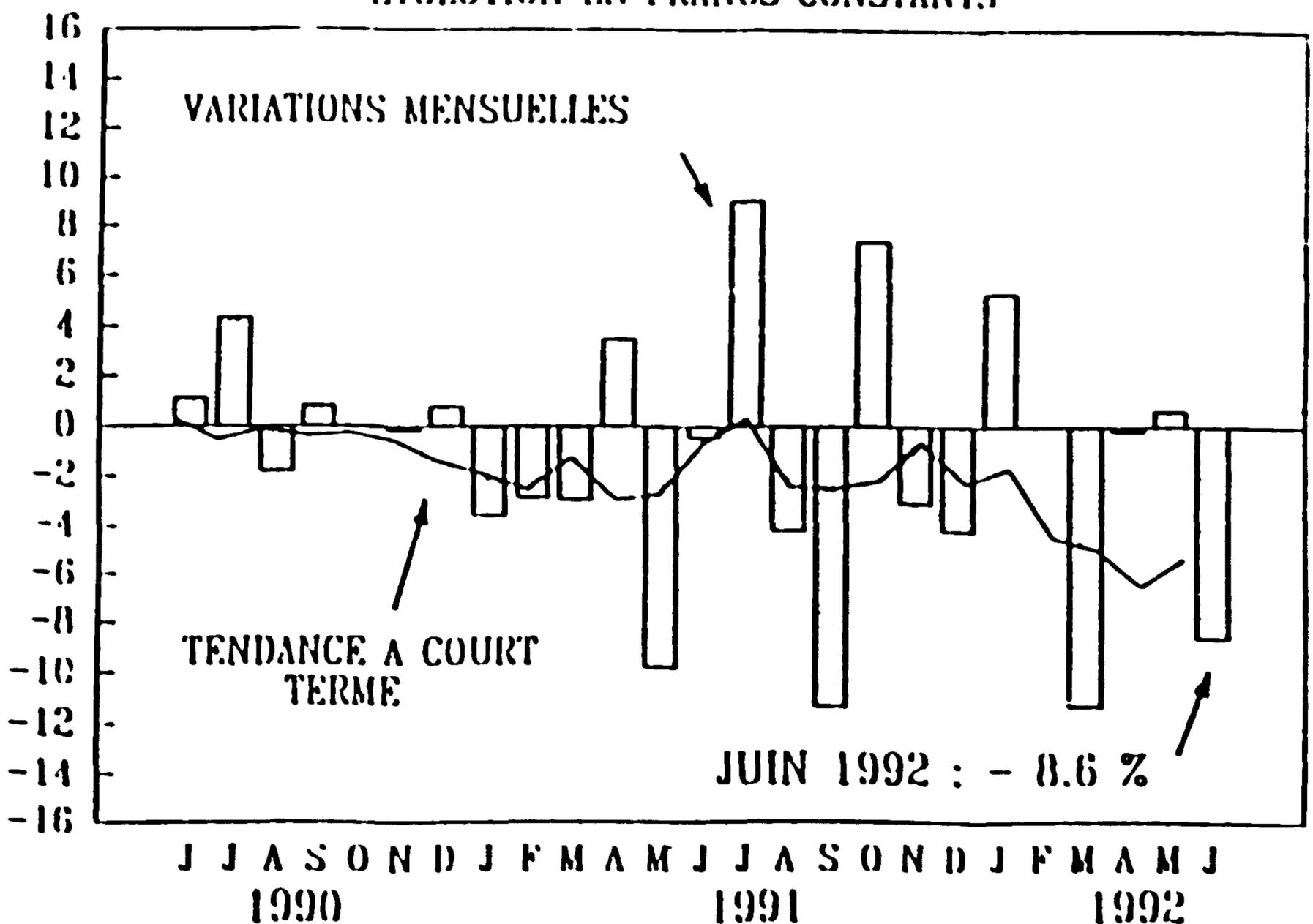
IV. LE TEXTILE

A. LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES POUR 1993

Les perspectives budgétaires s'inscrivent dans le cadre des mesures prises en faveur du secteur.

Elles visent d'une part à améliorer la compétitivité des entreprises et d'autre part à soutenir les entreprises en difficulté dans un contexte difficile pour l'industrie du textile et de l'habillement.

CONSOMMATION TEXTILE-HABILLEMENT EVOLUTION EN FRANCS CONSTANTS



Elles incluent donc les actions suivantes :

- poursuite de la mission des délégués textiles pour développer la mobilisation des industriels du secteur dans les régions concernées : animation des acteurs locaux, apport et développement d'une expertise technique et industrielle, rôle de relais entre l'échelon local et l'échelon national pour toutes les questions ayant trait au secteur ;

- maintien de l'aide à la création en complémentarité au crédit impôt recherche pour stimuler les efforts de création des entreprises du secteur (par exemple de façonniers afin de les rendre moins dépendants des donneurs d'ordre) soit par recours à des conseils extérieurs, soit par recrutement de stylistes, soit par le biais d'opérations collectives ;

- renouvellement du soutien à la recherche industrielle, au travers des procédures existantes, nationales et communautaires ;

- effort en faveur de la formation notamment pour disposer de moyens pédagogiques permettant de proposer des offres de formation élargies dans les domaines de la création et de la production ;

- développement de la normalisation et promotion de la qualité dont les conséquences sur la compétitivité des entreprises sont importantes ;

- parallèlement aux concours apportés aux efforts de conversion des régions dépendantes du textile, soutien aux entreprises du textile et de l'habillement qui consolident l'emploi.

- mise en place de crédits d'études notamment pour définir les conditions dans lesquelles les entreprises françaises du textile et de l'habillement resteront compétitives dans le contexte de l'ouverture du marché unique et de la conclusion de l'« Uruguay round », c'est-à-dire d'une concurrence accrue au niveau mondial.

B. L'AVENIR DE LA BRANCHE

L'avenir du textile-habillement dépend largement de l'évolution de la consommation intérieure et de l'issue des négociations sur l'accord « multi-fibres ».

Or, dans le contexte actuel, cette consommation en retrait depuis la fin 1990 ne peut constituer un élément moteur.

A moyen terme, la consommation d'articles textiles ne peut s'accroître que dans le cadre d'une progression significative du pouvoir d'achat des ménages, sachant que la tendance à long terme est une diminution en pourcentage de cette consommation dans le budget des ménages ; or, une telle progression du pouvoir d'achat ne peut être espérée avant une reprise de l'activité mondiale qui se fait attendre. Il n'en demeure pas moins que, même dans un marché en retrait, des disparités dans l'évolution de la consommation de certains produits peuvent faire naître des opportunités.

Toutefois, les meilleures opportunités sont à prendre actuellement sur les marchés extérieurs, comme l'indique l'amélioration constatée du commerce extérieur depuis quelques mois.

Elles justifient toutefois, dans de nombreux cas, une capacité d'internationalisation des entreprises qui fait trop souvent défaut, par manque d'audace, de savoir-faire et de moyens.

Les pouvoirs publics, les professions et leur comité de développement doivent agir conjointement pour les aider à y remédier.

C. LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES EN COURS

Le secteur du textile et de l'habillement est encadré par un dispositif spécial qui déroge aux règles du GATT.

Depuis 1961, sur la base d'un protocole, dit Arrangement multifibres (AMF), la C.E.E. négocie avec ses partenaires des accords bilatéraux successifs qui limitent l'accès de son marché aux pays les plus compétitifs dans des conditions équitables de concurrence.

Actuellement, l'industrie européenne est dans une situation dramatique puis, de plus en plus malmenée par la concurrence à bas-prix, elle se trouve confrontée à l'échéance des négociations.

En effet, les négociations du GATT n'ont pu s'achever et si les accords bilatéraux négociés par la C.E.E. ont été reconduits le 31 juillet 1991, date à laquelle « l'AMF IV » expirait, les mesures

conservatoires adoptées pour 17 mois arrivent à leur terme le 31 décembre 1992.

Dans ce contexte, la France a toujours plaidé en faveur d'une ouverture progressive du marché de la Communauté aux pays tiers à bas prix sur la base d'un engagement pris à Punta del Este, dès 1985, lors de l'ouverture des négociations du GATT.

De cet engagement et du document informel final de Genève du 20 décembre 1991, il ressort que le secteur pourrait réintégrer le GATT mais sous certaines modalités et à condition que les parties en cause reconnaissent la négociation dans sa globalité.

La position de la France est de considérer que, faute d'engagements formels et contraignants des Etats sur le contenu total du document de Genève (c'est-à-dire : le texte antidumping, les textes relatifs aux mesures de sauvegarde, à la contrefaçon, à l'ouverture des marchés, à la propriété intellectuelle) le texte relatif au processus d'intégration du secteur dans le GATT est exclusivement favorable aux pays exportateurs dominants.

La Commission des Communautés européennes et sa présidence, soucieuses à juste titre de l'échéance 1993, essaient d'obtenir un mandat de négociations communautaire avec les pays tiers.

Le souci légitime de la France qui absorbe 16,5 % des quotas communautaires mis en place dans les accords, n'est pas de bloquer la négociation de manière immodérée et circonstancielle mais d'obtenir, d'une façon générale, la recherche d'un accord équilibrant les droits et obligations des différentes parties.

Les dernières réunions des comités 113/Textiles des 17 et 28 juillet 1992 n'ont pas abouti à l'adoption d'une proposition de mandat à conférer à la commission en vue des négociations AMP.

Cette situation résulte, en partie, de l'attitude ferme de la France qui a demandé le gel des quotas négociés lors de la prorogation de l'AMP IV.

Cette prise de position qui n'a pas rencontré un accord unanime, devrait toutefois permettre en septembre d'entamer un débat de fond, tant sur la gestion du dispositif actuel, lourde et somme toute peu contraignante à l'égard des pays exportateurs, que sur les moyens à mettre en place avec ces derniers, pour circonscrire la fraude internationale qui sévit de plus en plus et souvent au détriment de certains d'entre eux.

V. L'ÉLECTRONIQUE

A. LA CONJONCTURE SECTORIELLE EN 1992

La crise que connaît aujourd'hui l'industrie informatique mondiale s'explique par la conjugaison de nombreux facteurs : d'abord la pression des utilisateurs, pour une informatique décentralisée et ouverte ; l'émergence, ensuite, de nouveaux acteurs tirant profit d'une standardisation croissante et d'une certaine banalisation des technologies ; et, enfin, la montée en puissance du Japon qui a fait de ce secteur une de ses priorités stratégiques. Elle correspond à des changements structurels de l'industrie informatique, engagée au cours de la décennie écoulée, mais qui connaissent une accélération considérable.

L'émergence de nouveaux systèmes d'exploitation indépendants des constructeurs remet en cause les positions acquises des grands constructeurs traditionnels disposant de systèmes propriétaires. Le développement rapide de ces systèmes d'exploitation standards incite l'industrie des logiciels d'application à concentrer ses investissements sur les produits bénéficiant d'un marché assuré ou en croissance. Les clients limitent par ailleurs leurs investissements dans l'attente d'une clarification des perspectives ouvertes par les mutations en cours.

Ces évolutions convergentes ont entraîné un ralentissement général de la croissance du marché et une baisse rapide de la marge brute des fournisseurs traditionnels. Cette crise actuelle frappe particulièrement l'industrie informatique européenne qui ne contrôle que 10 % de la production informatique mondiale, contre près de 60 % pour les firmes américaines et 25 % pour les firmes japonaises ; une industrie contrôlée au tiers seulement par des firmes locales, à 58 % par les industriels américains et à 8 % par les entreprises japonaises.

B. L'ÉLECTRONIQUE - GRAND PUBLIC -

Après une mauvaise année 1991 pour le marché des téléviseurs et malgré un début d'année 1992 difficile, les constructeurs s'attendaient à une reprise des ventes au second semestre notamment, grâce aux événements sportifs de l'été : la coupe

d'Europe de football et les Jeux Olympiques de Barcelone. La tendance du marché des postes de télévision depuis plusieurs années est nettement en faveur des postes haut de gamme (coins carrés) et des grands formats. Cette tendance trouve son prolongement naturel avec les téléviseurs 16/9 (à la norme D2MAC), lancés sur le marché européen à l'occasion des Jeux Olympiques d'hiver. Les ventes cependant se sont limitées à quelques milliers d'exemplaires (3.000 dans toute l'Europe) probablement du fait du prix très élevé des postes (35.000 F). Les ventes de téléviseurs de petite taille restent importantes, notamment en raison de la hausse du multi-équipement qui touche plus facilement les petits formats.

Les téléviseurs, qui représentent le gros du marché de l'électronique de loisir, ont joué un rôle structurant pour les autres produits vidéo jusqu'à la fin des années 80. Cependant, il faudra attendre la deuxième moitié de la décennie pour que l'évolution -et l'amélioration- de l'image télévisuelle ne redonne au téléviseur un rôle moteur dans l'équipement vidéo des ménages. En effet et d'ici là, les récepteurs 16/9 à la norme D2MAC resteront vraisemblablement cantonnés au haut de gamme et leur pénétration restera marginale. Au total, de 1993 à 1997, la croissance moyenne des téléviseurs couleur devrait se fixer au rythme de 2,6 % par an en nombre d'unités vendues.

Des produits plus attractifs et très compétitifs devraient arriver sur le marché en matière d'antenne satellite. Cette offre reste largement conditionnée par le bon déroulement de l'offre de programmes des chaînes thématiques sur Télécom 2. Le marché des antennes satellites cependant ne pèsera jamais plus de 10 % du marché des récepteurs de télévision.

La demande dans les domaines des magnétoscopes et caméscopes reste beaucoup plus sensible à l'évolution des prix de ces produits. Considéré comme un achat non prioritaire (et de toute façon moins prioritaire que la télévision), le magnétoscope a fortement souffert de la crise en 1991. Par ailleurs, en renchérissant les prix des produits importés, la forte hausse du yen a contribué à peser sur le niveau de la demande. A moyen terme, on peut s'attendre à un ralentissement progressif du marché qui atteint sa phase de pleine maturité. Il faudra attendre 1996 et l'apparition de magnétoscopes haute définition pour assister à une relance de ce marché. S'il a également subi la crise de pessimisme, le caméscope n'en reste pas moins le produit phare du secteur. L'importance du parc de magnétoscopes et les baisses de prix attendues contribueront à alimenter la croissance de ce segment, en nombre d'unités.

Les perspectives de croissance sont plus faibles sur le secteur de l'audio, un marché vieillissant. Le compact-disc joue le rôle

de locomotive pour l'ensemble du secteur : matériel hifi et stéréo, autoradios et portables. Le DAB (diffusion audio numérique), qui devrait à terme influencer sur la demande de radios, ne sera introduit qu'à partir de 1995-1996 et ne jouera donc qu'un rôle très limité à moyen terme.

C. LES RÉSULTATS FINANCIERS

En ce qui concerne les résultats financiers, après avoir amélioré dans des proportions importantes leurs performances sur la période 1982-1989, les principales entreprises françaises des secteurs de l'électronique et de l'informatique ont connu une année 1991 -la dernière connue- très contrastée et dans l'ensemble médiocre.

Pour Alcatel Alsthom, l'exercice 1991 a été bon. Le résultat net courant progresse de 20 % avec un chiffre d'affaire en amélioration de 11 % et la structure financière du groupe est excellente,

Début 1992, les ventes de Bull ont connu un repli de 13,8 % en raison notamment de l'accroissement de la pression concurrentielle dans un marché atone entraînant une érosion dramatique des prix.

Le groupe Thomson est le premier constructeur européen d'électronique professionnelle et le deuxième d'électronique grand public. Mais la concurrence japonaise et le défi de la télévision à haute définition imposent une action de très grande ampleur technologique qui nécessite des moyens financiers très importants par rapport aux disponibilités du groupe dont la structure financière demeure fragile depuis 1990.

Dans les composants électroniques, l'entreprise franco-italienne SGS-Thomson a affiché, en 1991, des pertes à un niveau bien plus faible que ses concurrents européens mais du même ordre qu'en 1990 (500 MF), après avoir atteint l'équilibre en 1989. SGS-Thomson devra trouver des capitaux pour rester dans la course aux parts de marché dans des technologies indispensables aux besoins des industries aval, sur ce créneau où les dépenses d'investissement et de R et D croissent plus vite que le marché.

Dans le domaine des logiciels et des services informatiques, la France occupe la première place en Europe et la troisième mondiale. Des entreprises telles Cap Gemini Sogeti, Sligos, CGI, ont réalisé un bon exercice 1991 avec un chiffre d'affaires et un

résultat net progressant de 10 à 20 % alors que certains n'ont pas encore totalement surmonté les difficultés rencontrées en 1990, même si leur activité a progressé de manière homogène au secteur. La pérennité de ce secteur dépend de sa capacité à participer aux restructurations en cours au plan mondial et/ou à se spécialiser, comme votre rapporteur l'observait l'an passé, «sur les bons créneaux».

Pour le reste du secteur de l'électronique et de l'informatique, à l'exception de quelques entreprises, le tissu industriel reste caractérisé par des unités souvent sous-capitalisées et fragiles qui connaissent un début d'année 1992 très difficile après une année 1991 éprouvante. Cela est particulièrement le cas des entreprises de composants passifs et de sous-traitance électronique mais aussi de trop nombreuses PME de technologie.

Dans cette conjoncture internationale, l'intensification des programmes de recherche coopératifs en Europe, les efforts de développement de l'espace communautaire devraient permettre à l'Europe d'arrêter la dégradation constatée et à la France, dont la compétitivité en Europe s'améliore, de redresser progressivement la situation.

Par ailleurs, l'effort national en faveur du tissu de PMI doit être accru afin de permettre aux meilleures d'entre elles de se faire une place au plan international. Le soutien actuel de l'effort de recherche-développement des PMI, de leur automatisation et de l'intégration de leur informatique, de l'amélioration de leurs produits avec l'introduction de fonctions électroniques notamment au moyen des procédures de diffusion des technologies est un élément important des moyens mis en oeuvre.

MILLIONS DE FRANCS	PRODUCTION		SOLDE EXTERIEUR		EFFECTIFS	
	1990	1991	1990	1991	1990	1991
ELECTRONIQUE GRAND PUBLIC	14940	15800	- 10 874	- 11 826	13 680	13 000
Semi-Conducteurs	8 452	6 973	- 2 345	- 1 516	12 360	12 200
Tubes Electroniques	4 237	4 374	+ 345	+ 414		
Passifs	11 750	10 600	- 3 618	- 5 354	25 903	24 600
SOUS TOTAL COMPOSANTS	24 439	21 947	- 5 618	- 6 456	38 263	36 800
Mesure, Contrôle, Régulation	8 715	8 482	- 1 413	- 1 336	14 768	14 545
Médical	3 314	3 123	- 1 021	- 496	4 246	4 158
Matériels Professionnels	42 600	42 300	+ 14 500	+ 12 600	50 773	50 635
Télécommunications	24 389	25 500	+ 3 388	+ 3 805	34 144	33 000
SOUS TOTAL BIENS D'EQUIPEMENTS	79 018	79 405	+ 15 454	+ 14 573	103 931	102 338
INFORMATIQUE	79 706	77 560	- 16 805	- 14 201	52 457	50 000
BUREAUTIQUE	3 552	3 700	- 4 804	- 4 510	1 850	1 900
TOTAL HORS SOCIETES DE SERVICE ET D'INGENIERIE	201 615	198 512	- 21 927	- 22 420	210 181	204 038
Sociétés de Service et d'Ingénierie	57 431	60 500	nd	nd	92 000	93 700
TOTAL INDUSTRIES ELECTRONIQUES- INFORMATIQUES	259 046	258 812			302 181	297 738

VI. L'INDUSTRIE DU BOIS ET DU MEUBLE

A. LE BOIS

Les industries du bois -hors sciage- emploient plus de 49.000 salariés et ont réalisé en 1991 -dernière année connue- un chiffre d'affaires de 27,6 milliards se répartissant ainsi :

- 7,9 pour les menuiseries et les charpentes industrielles ;
- 2,5 pour les parquets, moulures et baguettes ;
- 8,5 pour les panneaux ;
- 6,5 pour les emballages ;
- 0,6 pour les bâtiments préfabriqués ;
- 1,5 pour les objet divers.

C'est un secteur qui comporte 1.235 entreprises de plus de 10 salariés (785 entreprises de plus de 20 salariés) et qui est très faiblement concentré avec :

. 94 entreprises de plus de 100 salariés ;

. 3 groupes :

- Isoroy (panneaux) (CA de 2,2 milliards de francs), dont la cession par le groupe Pinault est en cours ;

- Rol (panneaux) (CA de 2 milliards de francs), société du groupe Saint-Gobain ;

- Lapeyre (menuiserie industrielle) du groupe Poliet (CA de 4 milliards de francs) (entrée à la Bourse en mai 1991) qui parviennent à une dimension de niveau européen, tout en n'ayant aucun site de production à l'étranger.

Le marché principal des entreprises du bois -la construction- a régressé de 1 % dans le logement et de 3,8 % dans le non résidentiel. Le secteur du meuble, autre grand marché du bois, a subi une baisse en volume de 3,3 %.

Le commerce extérieur, bien que déficitaire de 611 M^F (1991), semble en amélioration. Sensiblement équilibrée pour les menuiseries, les charpentes et les parquets, moulures et baguettes, la situation a considérablement évolué sur les panneaux en raison de la

politique d'investissements menée par les industriels des panneaux de particules, ce qui a permis d'améliorer la couverture des échanges à hauteur de 92 % et même à 100 % au cours du premier trimestre 1992.

Pour les contreplaqués, après une année 1990, marquée par un regain d'importations originaires des U.S.A. et de l'Indonésie lié à la récession américaine et la chute du dollar, l'année 1991 a été faible sur le plan de la consommation, affectant naturellement la production, mais encore les importations. Toutefois, la politique de qualité des produits français a permis un certain développement des ventes à l'export.

On peut penser, s'agissant des contreplaqués, que les prochaines années seront encore marquées par les plans d'investissement entrepris au cours des années 1988-1991 tant dans le secteur des panneaux de particules que des panneaux dits MDF (panneaux de fibres usinables) (production 200.000 m³, dont 50 % est exportée). Des surcapacités peuvent apparaître si la faiblesse actuelle des marchés du bâtiment et du meuble persiste.

LA SEGMENTATION DES SECTEURS DES INDUSTRIES DU BOIS

CHIFFRES CLES (en MF)

	Menuiserie et charpente industrielles		Parquets et lambris		Panneaux (y compris bois de placage et bois améliorés et traités)		Emballages bois	
	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991
Importations	774	660	356	493	2969	2873	348	346
Exportations	710	652	362	495	2278	2744	604	655
Solde comm.	-63	-8	5	2	-691	-129	256	309
Effectifs	15805	15431	5419	5516	12043	11363	13523	13424
CA	7995	7947	2452	2553	8315	8510	6297	6494
Taux pénétration (en %)	9,6	8,2	14,6	19,3	33	33	5,8	5,5
Taux exportation (en %)	8,8	8,2	14,8	19,3	27,4	32,2	9,6	10

• **Bâtiments préfabriqués en bois :**

CA : 639 MF

Importations : 192 MF

Exportations : 106 MF

Effectifs : 588

• **Objets divers :**

CA : 1,5 milliard de francs

Déficit commercial : 700 MF

Effectifs : 3 395

B. LE MEUBLE

• Le secteur de l'ameublement dont le chiffre d'affaires avoisine 40,7 milliards de francs et les effectifs 75.000 personnes, a de nouveau marqué une pause en 1991, dernière année connue.

Cette pause s'est traduite par une stagnation de la production en valeur (+ 1 %) et une baisse en volume (- 3,3 %).

Au demeurant, l'évolution a été inégale selon les groupes de produits : le mobilier de cuisine et le meuble de jardin ont fortement régressé, le mobilier de bureau, voire la literie ont stagné.

Malgré une augmentation régulière des exportations (+ 4,1 %), qui progressent depuis quelques années, à un rythme supérieur à celui des importations (- 1,3 %), les échanges extérieurs demeurent encore très déficitaires.

Le meuble meublant et le siège - qui représentent respectivement 49,8 % et 22,3 % du total importé- continuent d'être importés massivement, notamment d'Italie.

Le taux de couverture du secteur des exportations par rapport aux importations s'est établi à 47,5 % en 1991.

Le marché du meuble se partage entre la consommation des ménages (69,9 MDF) et la consommation des collectivités et entreprises (20 MDF).

Il marque une pause depuis 1990.

Cette pause s'explique en partie par une conjoncture déprimée et une situation d'attentisme au niveau de l'économie française et internationale. L'effet sur le secteur du meuble est amplifié car il s'agit d'un marché très particulier du fait que le meuble est un bien d'équipement des ménages relativement cher, dont l'acquisition est aisément différable.

Cela s'est traduit, pour les fabricants et les circuits de distribution, par des restructurations consécutives notamment à des dépôts de bilan, ainsi que par un recours accru au chômage partiel.

La situation est toutefois d'ampleur inégale selon les secteurs.

Les premiers résultats connus pour 1992 n'incitent guère à l'optimisme ; en effet, la production globale de l'ameublement affiche 3 % de baisse sur les quatre premiers mois de l'année.

Tous les secteurs sont en régression à l'exception de la literie qui stagne.

Si cette tendance se poursuit, 1992 et 1993 devraient encore être marquées par de nouvelles restructurations touchant cette fois directement les entreprises les plus performantes du secteur, qui avaient jusqu'à présent résisté à la diminution du marché.

• Depuis l'abandon des aides directes aux entreprises, intervenu en 1986 pour répondre aux demandes de la Commission des Communautés européennes, le comité de développement des industries françaises de l'ameublement (CODIFA) contribue exclusivement à des opérations collectives.

Rappelons que le comité de développement des industries françaises de l'ameublement (CODIFA) a été créé en 1971 (décret n° 71-490 du 23 juin 1971) parallèlement à la taxe parafiscale perçue à son bénéfice sur les industries de l'ameublement, en vue de promouvoir ces dernières.

Il est géré par un conseil d'administration composé de représentants de la profession et de personnalités qualifiées. Ainsi que dans les autres comités professionnels, le commissaire du Gouvernement et le contrôleur d'Etat, placés auprès du Comité, assistent aux délibérations de son conseil d'administration, sans prendre part au vote, mais disposent d'un droit de veto.

La reconduction du dispositif de la taxe parafiscale jusqu'à la fin de 1995 devrait permettre la poursuite des actions du CODIFA, à savoir :

- la recherche technique et la normalisation ;
- l'innovation ;
- la formation professionnelle ;
- les études de marché ;
- les actions de promotion, notamment à l'exportation.

VII. LES INDUSTRIES «VERTES» : UN SECTEUR PORTEUR D'AVENIR

La prise en compte de l'environnement dans les économies -dont le sommet international de Rio de Janeiro a porté témoignage

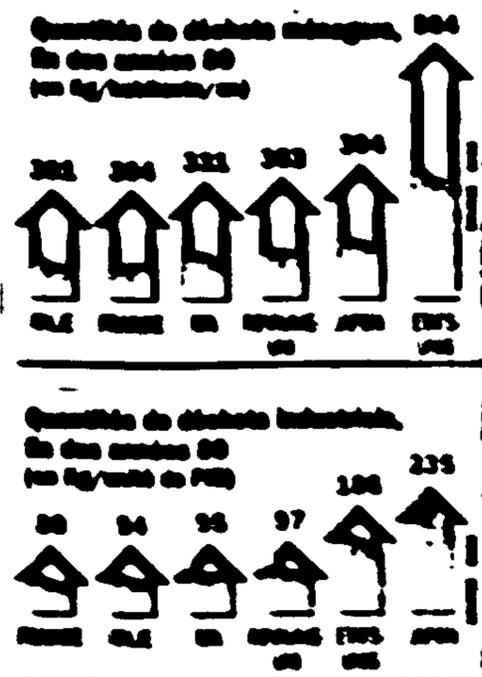
en 1992- est désormais intégrée par l'industrie. La maîtrise du marché de l'environnement est ainsi devenue l'objet de la concurrence entre les entreprises.

Quelques chiffres méritent d'être rappelés.

Les émissions de dioxyde de soufre (SO_2) par habitant représentaient, en France, 22,8 kilogrammes par an en 1988. Les émissions de dioxyde de carbone (CO_2), elles s'établissaient à 1,8 tonne par an et par habitant pour la même année.

Quant aux déchets, les Français ont produit 18 millions de tonnes d'ordures ménagères en 1990, soit un kilo par jour et par habitant; un tiers est engendré par les emballages. De son côté, l'industrie génère chaque année environ 150 millions de tonnes de déchets: 100 millions d'«inertes» (déblais, gravats, etc.), 32 millions de «banals» (assimilables aux ordures ménagères) et 18 millions de tonnes de «spéciaux» ou toxiques, dont 4 millions de tonnes sont classés dangereux. Sur ce total, 28 millions sont mis en décharge.

C'est au cours de ces quinze dernières années que l'industrie française a entrepris la réduction de ses rejets polluants. La pollution nette rejetée (pollution de l'eau) a été diminuée, entre 1975 et 1987, de 37 % pour les matières oxydables et les matières en suspension et de 57 % pour les matières toxiques. Et depuis 1980, les émissions de soufre (SO_2) ont baissé de 62 % et celles de poussières de 32 %. Cependant, l'industrie française reste une source de pollution importante. En 1989, elle était responsable de 45 % des émissions de SO_2 , produisait 2/3 des déchets solides et avait à son actif la moitié de la pollution organique et la quasi-totalité des rejets toxiques dans l'eau. On relève par ailleurs une recrudescence des incidents, accidents ou pollutions accidentelles qui ont eu des conséquences pour la sécurité des populations et la qualité de l'environnement. On en dénombrait ainsi 705 en 1989 contre 389 en 1988.



Au demeurant, ces chiffres ne doivent pas être considérés avec un pessimisme excessif si on les rapproche des résultats atteints par nos principaux partenaires européens (Allemagne, Grande-Bretagne, Italie) ou des pays les plus développés (Etats-Unis, Japon).

Depuis 1973, 300 à 400 directives couvrant la protection de la qualité de l'air, de l'eau, la production, le transport et l'élimination des déchets, le contrôle des produits chimiques et des sites dangereux, la sécurité dans le domaine du nucléaire, etc., ont été adoptés par la C.E.E.

Les contraintes légales actuelles, qui jettent les premières bases d'un véritable droit de l'environnement, ont ainsi donné naissance à un marché de la dépollution.

Ainsi, le chiffre d'affaires des « éco-industries » françaises en France s'élevait à 86,3 milliards de francs en 1991 contre 84 en 1989 et 77 en 1988. C'est le traitement de l'eau qui vient en tête avec 48 % du marché, suivi de la récupération et du recyclage avec 31 % et du traitement des déchets (17 %).

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS EN FRANCE

(En milliards de francs)

	1990	1991
Eau et traitement des effluents	40,7	41,3
Récupération, recyclage	27,5	26,7
Déchets ménagers	9,7	10,8
Déchets industriels	2,9	3,6
Bruit	2,4	2,5
Air	1,5	1,4

Au niveau européen, le marché français de l'environnement se place au second rang derrière l'Allemagne (ex-R.F.A.) et devant la Grande-Bretagne.

Pour préserver cette seconde place, la France doit toutefois renforcer certains secteurs.

Les perspectives de marché sur la décennie à venir sont encourageantes.

PERSPECTIVES DES MARCHES

	Taux annuel de croissance 1990 2000
Japon	6,7 %
Royaume Uni	6,3 %
France	5,5 %
Etats-Unis	5,0 %
Allemagne	4,0 %

En liaison avec le ministère de l'environnement, le ministère de l'industrie a lancé, en 1992, deux opérations spécifiques :

- une enquête annuelle sur les investissements réalisés par les entreprises industrielles pour protéger l'environnement,

- une enquête, associée à l'enquête annuelle d'entreprises portant sur l'année 1991, relative à *«l'industrie et le marché de l'environnement»*, qui couvre les éco-produits et les éco-industries.

A L'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les Français produisent 20 millions de tonnes d'ordures ménagères par an, dont seulement 8 millions sont traitées actuellement. Il faudrait donc mettre en place quatre-vingts usines d'incinération capables de traiter 150.000 tonnes par an.

Selon certains experts, on peut ainsi s'attendre à une trentaine de constructions neuves et à une centaine de projets de modernisation.

Mais il faut savoir qu'une unité capable de traiter 150.000 tonnes d'ordures par an coûte de 300 à 350 millions de francs.

A l'heure actuelle, une demi-douzaine d'ingénieries et de constructeurs se partagent le marché français, dont un est danois, un autre italien, un autre encore suisse.

Les deux grands exploitants français d'usines d'incinération, Lyonnaise-Dumez et la Générale des eaux, ont chacun leur filiale d'ingénierie.

B. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS INDUSTRIELS

La récente -et provisoire- interdiction d'entrée sur le territoire français de chargements de pyralène destinés à être retraités en France a été un bon test de deux réalités :

- d'une part, le réflexe -au niveau du Gouvernement cette fois-ci- de ce que l'on appelle en jargon le NIMBY «Not in my back yard» («pas chez moi»);

- d'autre part, la qualité européenne de certaines technologies de retraitement initiées en France, qui ont rapporté 4,6 milliards de francs à notre pays en 1988 (dernière année connue).

CINQ LEADERS TECHNOLOGIQUES DU RETRAITEMENT

(Source : «L'usine nouvelle»)

	ACTIVITÉ	TECHNOLOGIE
TREDI	Traitement du pyralène	Incinération à très haute température
COGEMA	Combustible irradié	Retraitement
SARP INDUSTRIE	Traitement des déchets	pyrotechnie
CGEA-ONYX	Collecte et traitement des déchets, transport	Incinération
SITA	Collecte et traitement des déchets	Incinération, compostage

Grâce à la mise au point de technologies très avancées dans l'élimination des déchets, ces industriels exportent internationalement leur savoir faire

Ainsi, 234.000 tonnes de déchets ont été importées en France en 1989 contre 244.000 tonnes en 1988.

Depuis six ans, 90.000 tonnes de pyralène en provenance de l'étranger ont, notamment, été traitées. Au total, 65 % du chiffre d'affaires de la société TREDI provient de l'export.

Quelques exemples de cette activité de traitement des déchets peuvent être cités. Le groupe chimique Rhône-Poulenc et Sita, la filiale de Lyonnaise des eaux, vont bien s'associer dans le traitement des déchets industriels. Ces groupes vont créer à égalité une société commune. Sita apporte son savoir-faire dans la collecte et ses moyens de commercialisation, Rhône-Poulenc sa plate-forme de brûlage de Pont-de-Claix, spécialisée dans le traitement de déchets chlorés. L'unité de Rieme (Belgique) rejoindrait la nouvelle société en janvier 1993.

De son côté, la Cogema, filiale du CEA, spécialisée dans le retraitement des combustibles irradiés, utilise largement ses potentialités de vitrine technologique. L'usine de retraitement que les Japonais édifient sur l'île d'Honshu est, ainsi, réalisée à partir des plans de la nouvelle usine de retraitement d'uranium de La Hague, inaugurée en avril 1992. Une exportation de technologie «verte» a rapporté -semble-t-il- deux milliards de francs à la Cogema.

C. LES INSTRUMENTS D'ANALYSE

Un autre marché est à suivre : les instruments d'analyse, rendus plus légers et fonctionnant sur piles grâce à l'évolution de la technologie, devraient faire, selon certains experts, passer le marché européen des détecteurs de gaz toxiques et inflammables, des analyseurs de combustion, de pH, de conductivité et d'état de l'eau, de 258 millions à 338 millions de dollars entre 1991 et 1996.

D. L'EAU

Pour l'eau enfin, la France occupe le premier rang mondial ; la C.G.E et la Lyonnaise, qui représentent 20 % de la recherche et développement mondiaux, resteront des acteurs de premier plan. Mais il y a de la place pour d'autres acteurs, plus modestes, aussi bien dans l'ingénierie que dans les équipements.

Ainsi, le marché européen des matériels de séparation et de filtrage des déchets solides et liquides va passer de 1,3 milliard de dollars en 1990 à 1,9 d'ici 1997. Et celui des produits chimiques de traitement : les agents chimiques courants (le chlore, la soude et l'alun, etc.) et les produits spéciaux (les anti-corrosifs, les anti-tartre et les coagulants polymères organiques), pourrait, selon les experts, croître de 1,6 à plus de 2 milliards de dollars entre 1990 et 1994.

Il faut savoir que les grands contrats d'assainissement et d'épuration ont rapporté, à l'exportation, quelque 2,9 milliards de francs à notre pays en 1988.

E. UN POINT FAIBLE : LE TRAITEMENT DE L'AIR

Mises à part quelques PME innovantes (Lab, Neu, Syprim air industrie environnement, Socrematic, etc.), le marché français de l'épuration et de dépoussiérage de l'air reste faible. Des efforts pourraient donc être réalisés notamment dans les systèmes de contrôle de la pollution (filtres en tissus, filtres électrostatiques, etc.), qui empêchent la dénaturation de l'atmosphère par les gaz d'échappement, et les appareils de filtration industrielle (cartouches de filtres, filtres généraux).

F. UNE PROFESSION NOUVELLE : LE CONSEIL EN ENVIRONNEMENT

Les bureaux d'études spécialisés dans l'environnement commencent à se multiplier. Certains ne se consacrent qu'aux problèmes des entreprises ; d'autres cherchent à répondre aussi aux besoins des collectivités.

Les collectivités locales s'adressent par exemple au BETURE (Caisse des dépôts), à la SODETEG (Groupe Thomson), à la SAFEGE (Groupe Lyonnaise-Dumez), à la SETUDE ou aux techniciens des APAVE (associations des propriétaires d'appareils à vapeur et électriques), selon les domaines (pollutions de l'air, des eaux, chauffages, etc.), ou elles se tournent vers le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ou vers un laboratoire universitaire. Les entreprises, elles, préfèrent généralement avoir affaire à des bureaux d'études spécialisés dans l'audit environnement ou l'écobilan. Ceux-ci sont presque toujours anglo-saxons ou

germaniques. On commence cependant à en voir apparaître en France, comme le Bureau d'intervention et d'innovation (BII), créé en 1981, Eurostart, Ecosphère, Ecobilan ou le dernier-né du groupe Contrôle et Prévention (CEP) appelé CEP Environnement. Deux bureaux d'études, Bossard Consultants et Bertin et Cie, viennent de réunir leurs forces pour offrir leurs services en ce domaine *«aux entreprises, administrations et collectivités locales»*.

Votre commission des affaires économiques et du plan émet le souhait qu'une ville française sache prendre *-avec l'appui de l'Etat-* les initiatives nécessaires à la mise en place d'un salon des technologies *«vertes»* qui puisse, à terme, concurrencer le salon *«Envitec»* qui s'est tenu à Düsseldorf en mai 1992.

•

•

•

Lors de l'examen par la Commission des Affaires économiques et du Plan des crédits relatifs à l'industrie figurant au projet de loi de finances pour 1993, le rapporteur pour avis a estimé, à titre personnel, que ces crédits auraient pu faire l'objet d'un avis défavorable.

Toutefois, la commission a pris la décision de principe de ne pas exprimer d'avis sur les crédits budgétaires inscrits dans la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993, compte tenu des conditions particulières de sa discussion.